



Demande **d'autorisation préfectorale** de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel

Demande de **déclaration d'utilité publique**



PROJET MONTECH

PIECE 3 – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES DE
L'OUVRAGE

PIÈCE 3

Caractéristiques techniques et économiques de l'ouvrage

Projet Montech

**CANALISATION DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF
BRANCHEMENT DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES
BRANCHEMENT DN80 EMISSION EX SINERG A MONTECH**

*Communes de Montech, Lacourt-Saint-Pierre, Bressols et
Montauban*

Département du Tarn-et-Garonne (82)

Rev.	Statut	Date	Révision	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
1	APV	29/12/20	Édition préliminaire	G.NORMANT (SURVEY)	S.FRANCOIS (TEREGA)	Y.PANDELES (TEREGA)
2	APV	01/03/21	Modifications après commentaires	G.NORMANT (SURVEY)	S.FRANCOIS (TEREGA)	Y.PANDELES (TEREGA)
3	APV	17/03/21	Modifications après commentaires	G.NORMANT (SURVEY)	S.FRANCOIS (TEREGA)	Y.PANDELES (TEREGA)

Direction Projets d'Infrastructure
Département Etudes et Projets

Référence du document : 280389
Projet suivi par Yoann Pandelès

TERÉGA S.A.

Siège social : 40, avenue de l'Europe • CS 20522 • 64010 Pau Cedex
Tél. +33 (0)5 59 13 34 00 • Fax +33 (0)5 59 13 35 60 • www.terega.fr

Capital de 17 579 086 euros • RCS Pau 095 580 841

PREAMBULE

Extraits du Code de l'environnement :

Art. R. 555-8.-La demande d'autorisation de construire et exploiter une canalisation de transport est accompagnée d'un dossier, fourni en autant d'exemplaires que demandé par le préfet ou le préfet coordonnateur de l'instruction pour assurer les consultations prévues par la présente section et, le cas échéant, la section 3, et comportant les pièces suivantes :

3° Une présentation des caractéristiques techniques et économiques de l'ouvrage de transport prévu ainsi que, le cas échéant, des raccordements à des ouvrages existants du même pétitionnaire ou à des ouvrages tiers ;

4° Une carte au 1/25 000 comportant le tracé de la ou des canalisations projetées permettant de connaître les communes traversées, avec l'indication des emprunts envisagés du domaine public. Cette carte est accompagnée, si nécessaire, d'une seconde carte permettant de préciser l'implantation des ouvrages projetés, établie à l'échelle appropriée ;

9° Une note justifiant le choix du tracé retenu parmi les différentes solutions possibles, au regard de l'analyse des enjeux de sécurité et de protection de l'environnement effectuée dans le cadre de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ;

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DU PROJET.....	5
2. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU TRACÉ.....	7
2.1 Situation géographique.....	7
2.2 Description du tracé.....	7
2.2.1 Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF (tronçon 1).....	7
2.2.2 Branchement DN80 EMISSION EX SINERG A MONTECH (tronçon 1 bis).....	17
2.2.3 Branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES (tronçon 2).....	20
2.3 Justification du tracé de moindre impact.....	23
3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE L’OUVRAGE.....	23
3.1 Canalisation.....	23
3.2 Installations annexes.....	24
3.2.1 Tronçon 1 et 1 Bis.....	24
3.2.2 Tronçon 2.....	25
3.3 Conditions de réalisation des ouvrages.....	26
4. CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRANSPORT.....	38
4.1 Origine et Caractéristiques du gaz naturel.....	38
4.2 Capacité de transport des ouvrages.....	38
4.2.1 Canalisation DN80 BRESSOLS-MONTECH GRDF (Tronçon 1).....	38
4.2.2 Branchement DN80 EMISSION EX SINERG A MONTECH (Tronçon 1 Bis).....	38
4.2.3 Branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES (Tronçon 2).....	38
5. CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES.....	39

Annexes :

- Annexe 1 – Schéma de réseau Teréga
- Annexe 2 – Liste des communes concernées par le projet
- Annexe 3 – Carte générale du tracé au 1/25000 avec les emprunts du domaine public
- Annexe 4 – Liste des emprunts du domaine public
- Annexe 5 – Caractéristiques techniques de l’ouvrage
- Annexe 6 – Conditions générales de réalisation des ouvrages Teréga

1. PRÉSENTATION DU PROJET

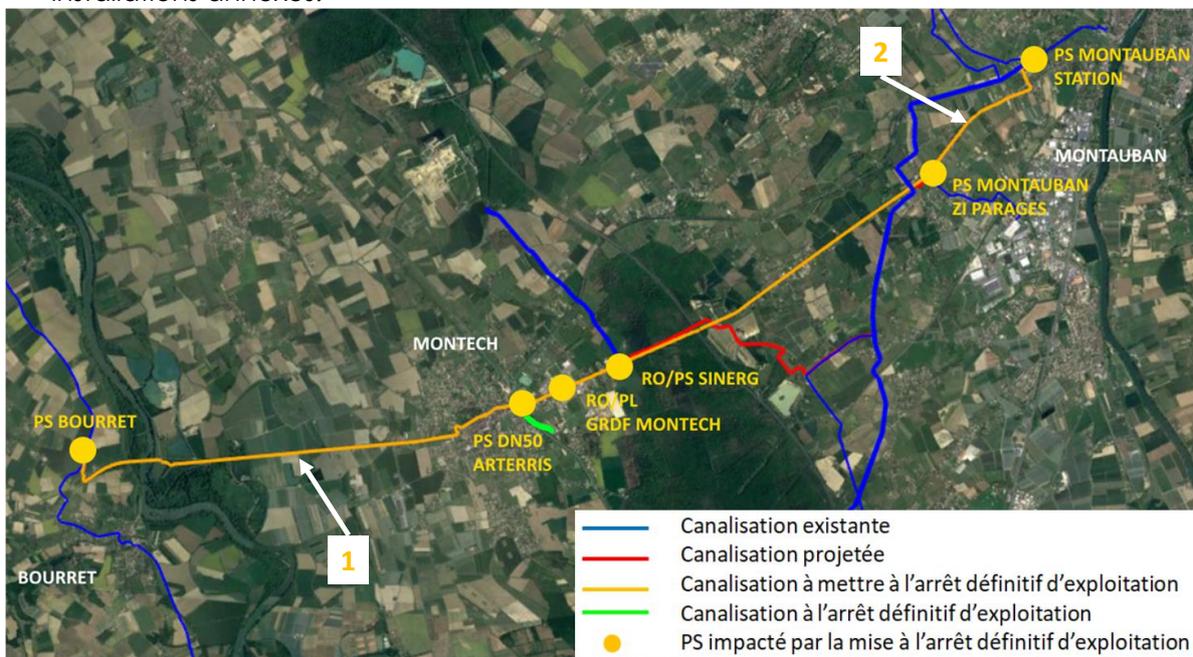
Le projet nommé "Montech" de Teréga est un renouvellement d'actifs dans le cadre de la modernisation du réseau et de la sécurisation des approvisionnements régionaux en gaz naturel.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- mettre à l'arrêt définitif d'exploitation le DN125 BOURRET - MONTAUBAN qui présente diverses problématiques (ouvrage datant de 1948, traversant des zones urbaines et en partie situé en longitudinal sous accotements ou voiries à forte circulation) ;
- déplacer hors zone urbaine le Poste de Livraison de Montech ;
- déplacer le Poste de Sectionnement de MONTAUBAN ZI PARAGES pour diminuer le risque routier ;
- reprendre les alimentations de distributions publiques de GRDF Montech et GRDF ZI Parages ;
- reprendre le branchement existant DN80 EMISSION EX SINERG A MONTECH.

Précisément, le projet "Montech" consiste en :

- la construction d'un nouveau tronçon DN80 BRESSOLS - MONTECH GrDF d'environ 4,53 km, en se raccordant en amont au Poste de Sectionnement existant de Bressols et en construisant en aval un nouveau Poste de Sectionnement et de Livraison à Montech, afin de permettre l'alimentation de la distribution publique de Montech ;
- la reprise du branchement DN80 EMISSION EX SINERG A MONTECH sur environ 0,15 km depuis le nouveau Poste de Sectionnement de Montech ;
- la reprise du branchement DN80 GrDF MONTAUBAN ZI PARAGES sur environ 0,25 km et la construction d'un nouveau Poste de Sectionnement MONTAUBAN ZI PARAGES, afin de permettre l'alimentation de la distribution publique de ZI Parages Montauban ;
- la mise à l'arrêt définitif d'exploitation d'un tronçon de canalisation de gaz naturel en DN125 sur environ 16 km, et de tronçons en DN50 et DN80, y compris les traversées aériennes et les installations annexes.



1 : Canalisation DN150/125/100 BOURRET – MONTAUBAN ZI PARAGES - 2 : Canalisation DN100/125/150 MONTAUBAN ZI PARAGES – MONTAUBAN STATION

Figure 1 : Réseau TEREGA existant objet du projet de modernisation

Le présent dossier de demande d'autorisation préfectorale de construire et d'exploiter la canalisation de transport de gaz naturel est déposé en préfecture du TARN-ET-GARONNE (82). Les travaux sont prévus au dernier trimestre 2022 pour une mise en service durant l'été 2023.

La canalisation est posée d'une façon générale en propriétés privées sous convention de servitude.

Le projet étudié prend en compte les contraintes sécuritaires, techniques, environnementales et administratives des zones traversées. L'ensemble des choix ayant conduit à retenir le tracé de moindre impact est détaillé dans la justification du choix du tracé présentée dans le §2.3 du présent document.

Cette déviation entraîne la mise en arrêt définitif d'exploitation de plusieurs tronçons de canalisations, dont les travaux sont prévus en 2023. Un dossier d'arrêt définitif d'exploitation de ces ouvrages est déposé conjointement à la présente demande.

2. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU TRACÉ

2.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Les ouvrages projetés sont intégralement situés en région Occitanie dans le département du Tarn-et-Garonne (82).

La situation géographique des ouvrages projetés est représentée sur les cartes générales du tracé sur fond IGN à l'échelle 1/25 000 en annexe 2 avec la liste des communes concernées par le projet en annexe 3 et la liste des emprunts du domaine publique en annexe 4.

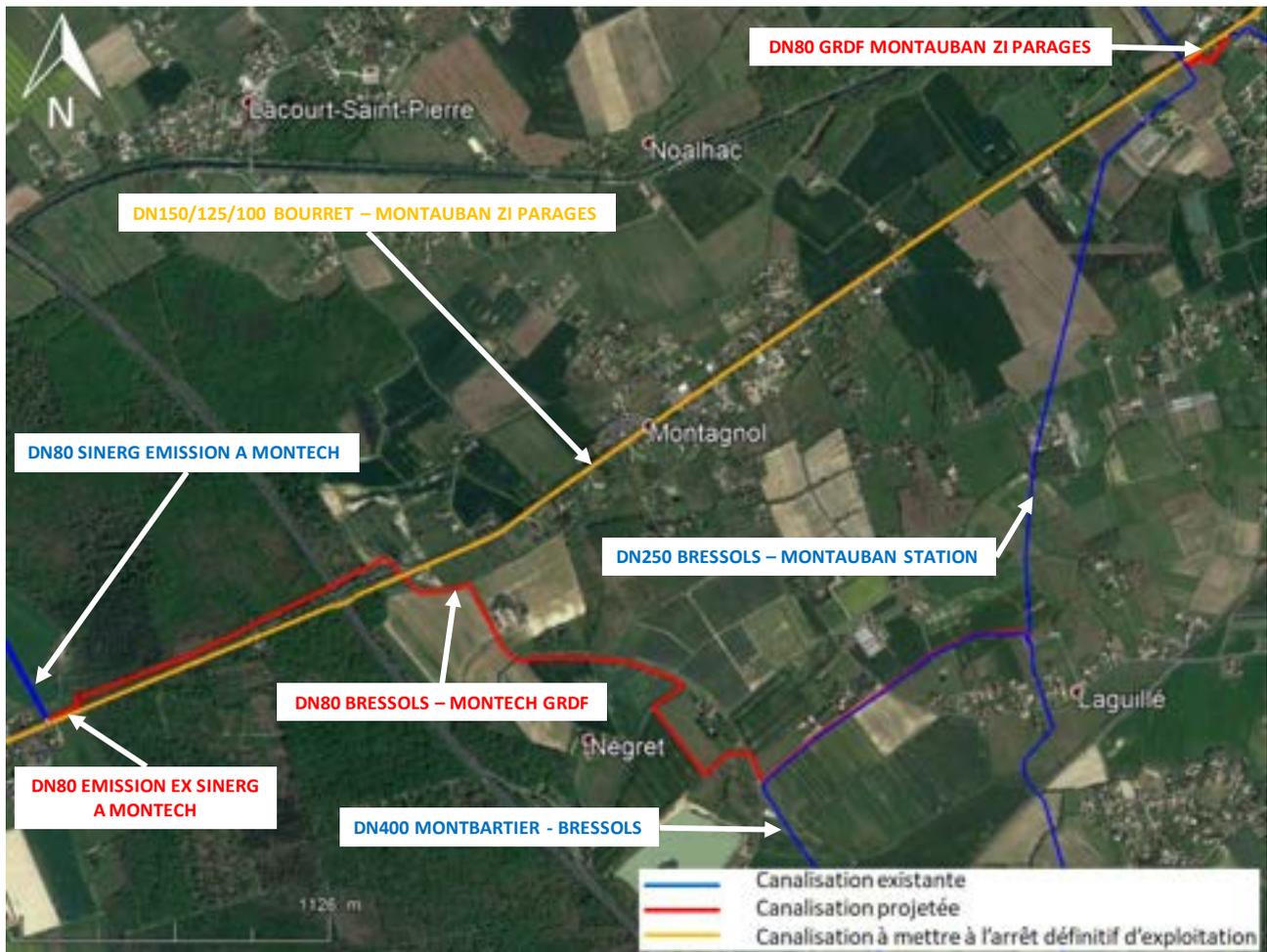


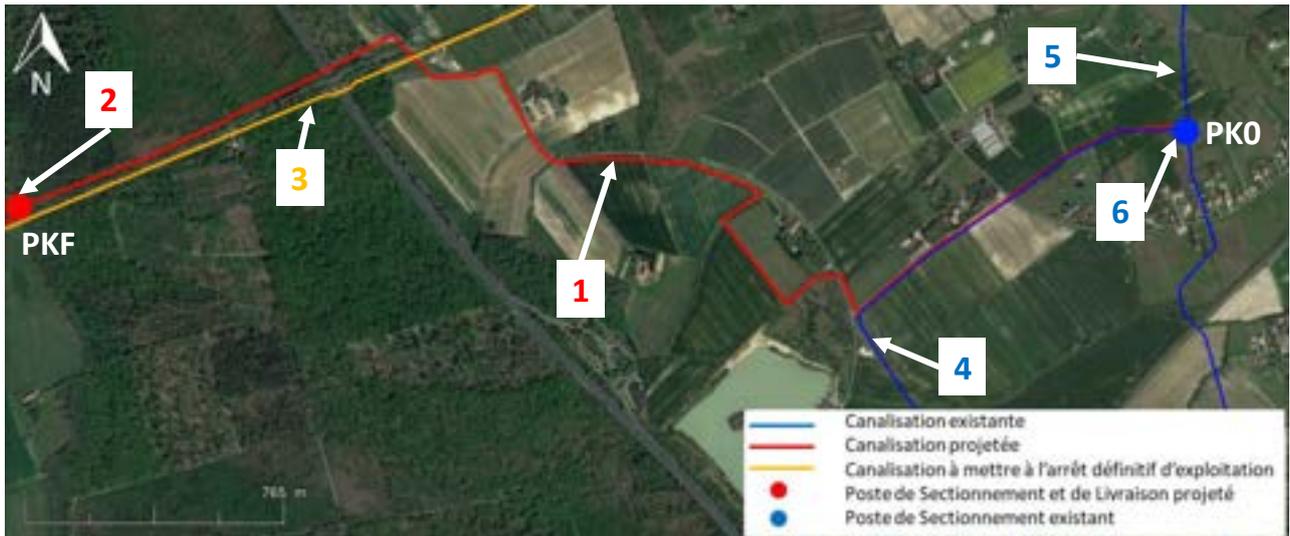
Figure 2 : Localisation des canalisations existantes et projetées dans le cadre du projet Montech

2.2 DESCRIPTION DU TRACÉ

2.2.1 Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF (tronçon 1)

La description suivante est réalisée selon le sens normal de circulation du gaz (de Bressols vers Montech) et reprend les points les plus significatifs aux abords du tracé.

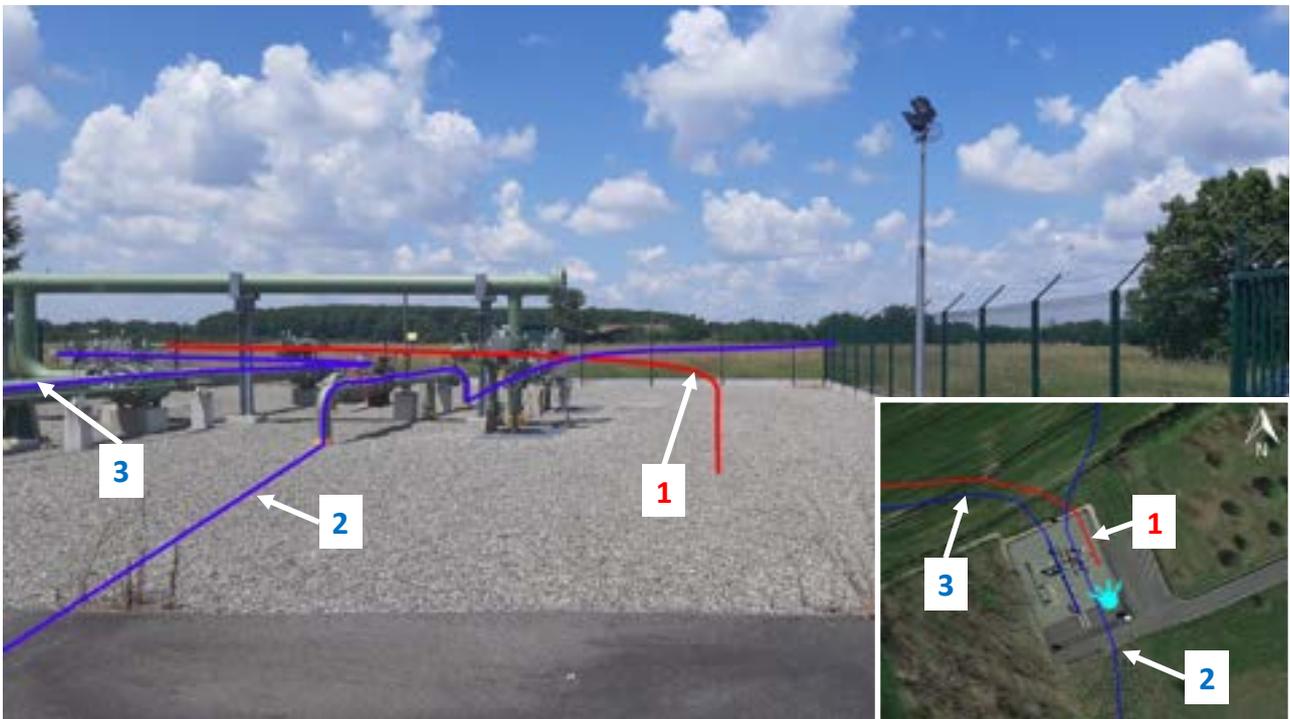
La canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée est représentée sur la vue ci-dessous :



1 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée - 2 : Poste de Sectionnement et de Livraison GRDF MONTECH projeté - 3 : Canalisation DN125 BOURRET – MONTAUBAN ZI PARAGES à mettre à l'arrêt définitif d'exploitation - 4 : Canalisation DN400 MONTBARTIER – BRESSOLS existante - 5 : Canalisation DN250 BRESSOLS – MONTAUBAN STATION existante - 6 : Poste de Sectionnement de BRESSOLS existant

Figure 3 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF (PK0 : Point Kilométrique 0 – PKF : Point Kilométrique Final – 4,527 km)

Le point de départ de la canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF se situe au sein du Poste de Sectionnement de BRESSOLS qui sera modifié.

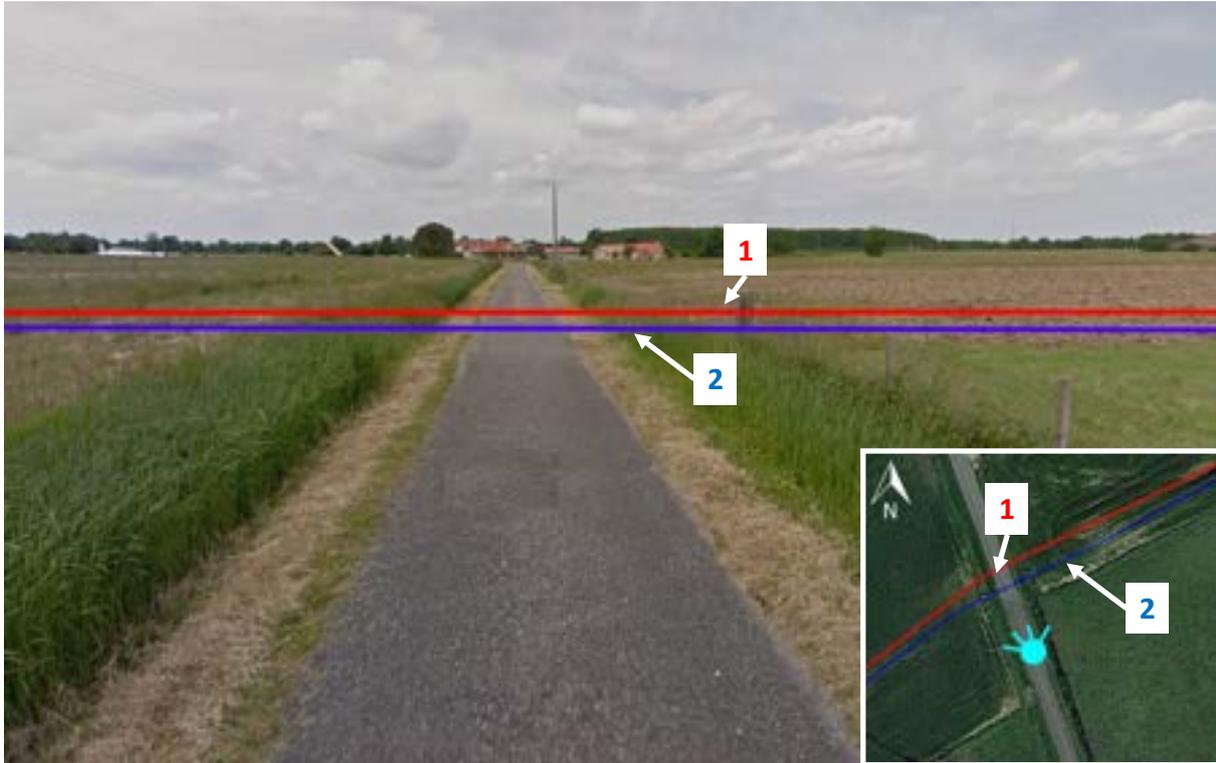


1 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée - 2 : Canalisation DN250 BRESSOLS – MONTAUBAN STATION existante - 3 : Canalisation DN400 MONTBARTIER – BRESSOLS existante

Figure 4 : Point de départ de la canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF dans l'enceinte du Poste de Sectionnement de BRESSOLS.

La canalisation s'oriente ensuite vers l'ouest, en longeant la canalisation DN400 MONTBARTIER – BRESSOLS à travers des parcelles agricoles, et franchissant le Chemin de Roubertourne en tranchée

ouverte (commune de Bressols) sur environ 7 mètres et la RD39 en forage droit (commune de Bressols) sur environ 15 mètres.



1 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée - **2** : Canalisation DN400 MONTBARTIER – BRESSOLS existante

Figure 5 : Franchissement du Chemin de Roubertourne (commune de Bressols) en tranchée ouverte



1 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée - **2** : Canalisation DN400 MONTBARTIER – BRESSOLS existante

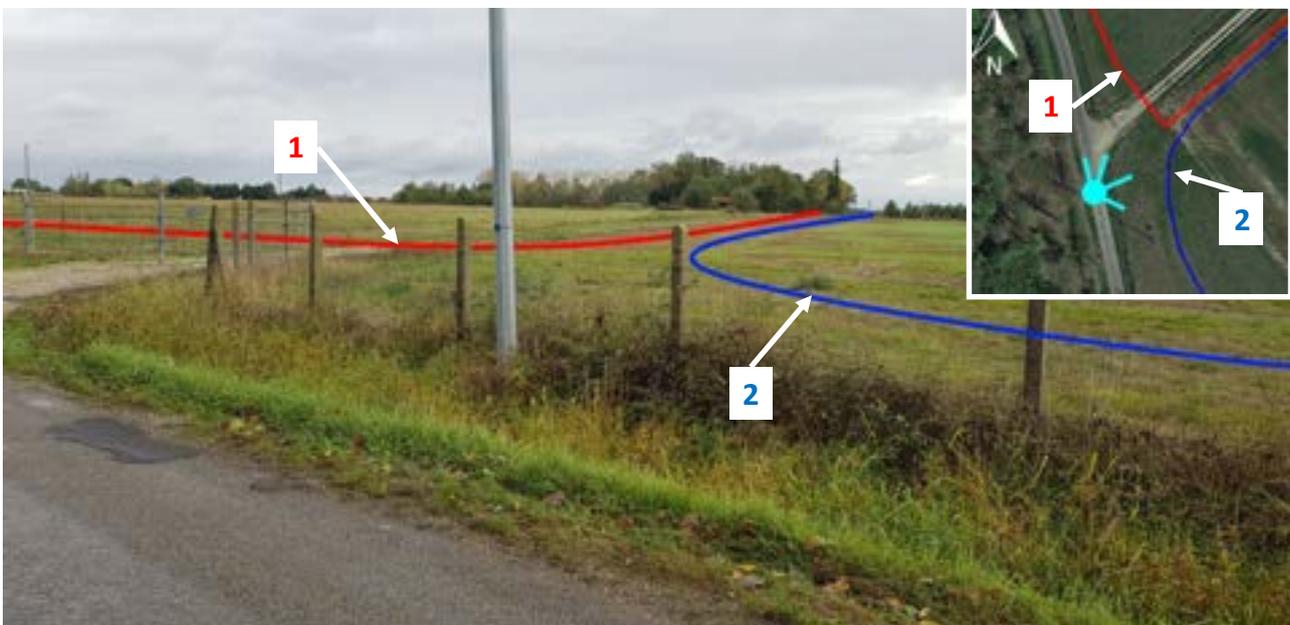
Figure 6 : Franchissement de la RD39 (commune de Bressols) en Forage Droit



1 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée - 2 : Canalisation DN400 MONTBARTIER – BRESSOLS existante

Figure 7 : Parallélisme avec la canalisation DN400 MONTBARTIER - BRESSOLS

La canalisation projetée s'oriente ensuite vers le nord, toujours à travers des parcelles agricoles, et franchit le Chemin de Montagné en tranchée ouverte sur environ 13 mètres.



1 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée - 2 : Canalisation DN400 MONTBARTIER – BRESSOLS existante

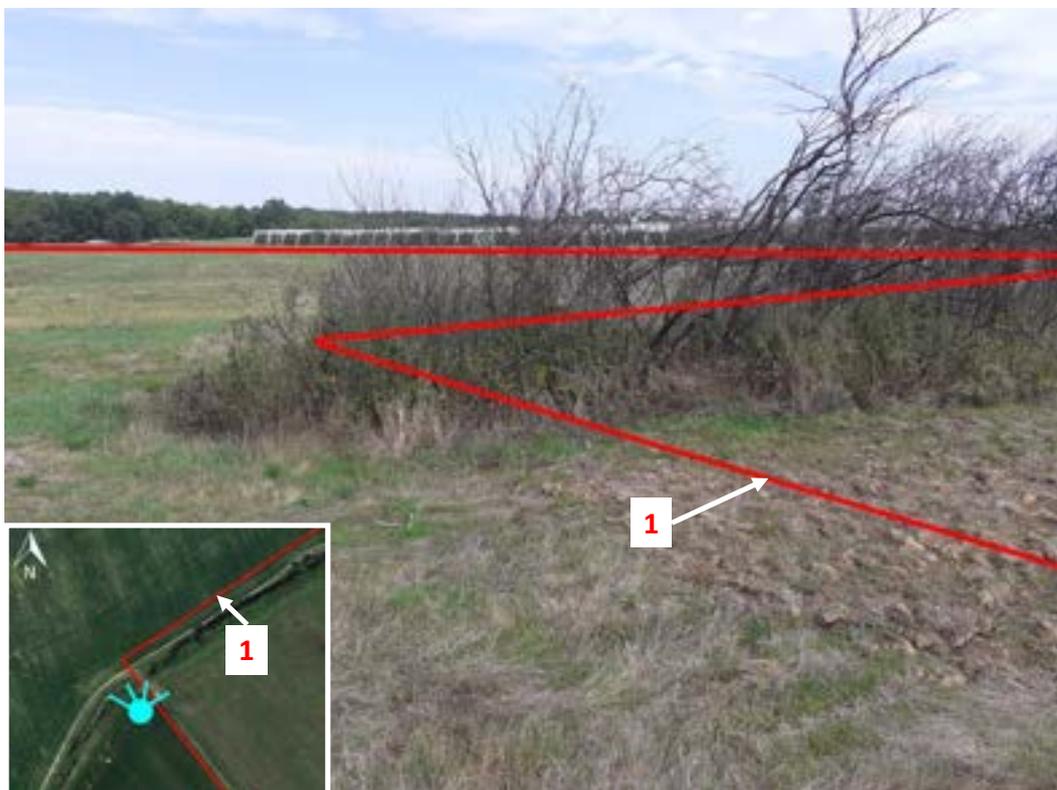
Figure 8 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée à proximité du chemin de Montagné



1 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée

Figure 9 : Franchissement du chemin de Montagné

Après le franchissement en tranchée ouverte du Chemin de Montagné, la canalisation chemine ensuite vers le nord-ouest, à travers une friche et des parcelles agricoles, en traversant le cours d'eau de la Loube en souille sur environ 7 mètres, le Chemin de Négret en tranchée ouverte sur environ 10 mètres, le Chemin rural dit de la Forêt en tranchée ouverte sur environ 8 mètres, jusqu'à la RD928.



1 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée

Figure 10 : Franchissement du cours d'eau de la Loube



1 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée

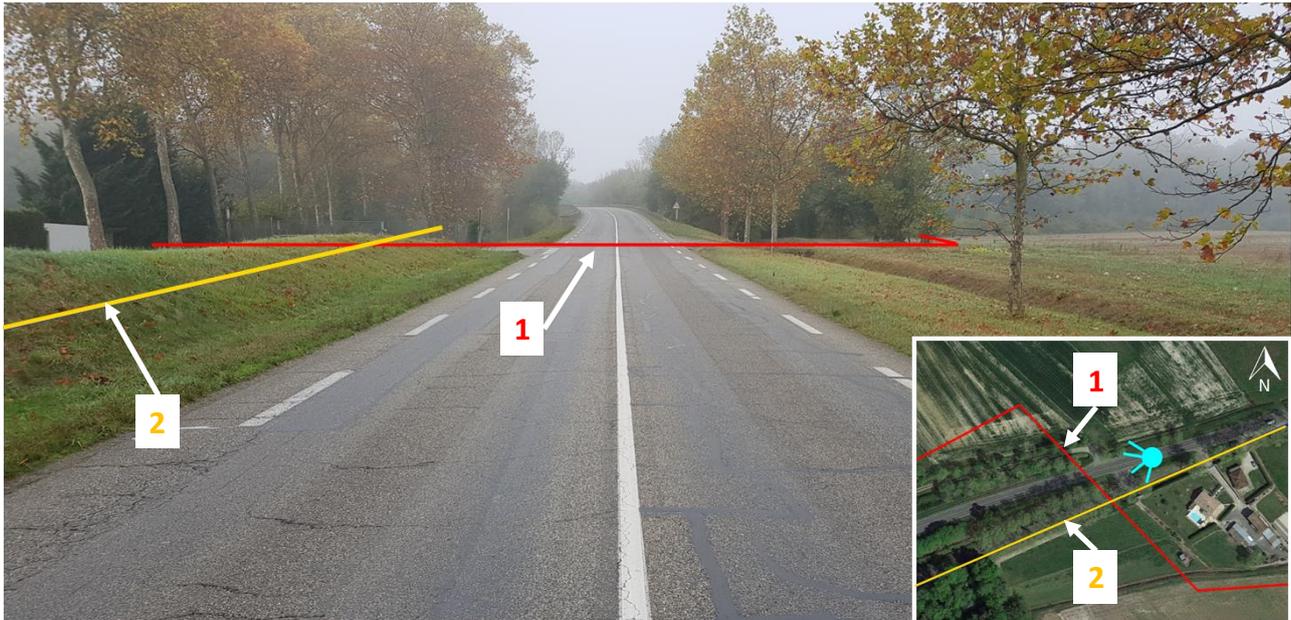
Figure 11 : Franchissement du Chemin de Négret



1 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée

Figure 12 : Franchissement du Chemin rural dit de la Forêt

Au droit de la RD928, de la voie d'accès à l'A62 au sud et d'un chemin privé au nord, la canalisation projetée traverse en sous-œuvre les chaussées par le biais d'un forage droit avec protection gaine acier, sur une longueur approximative de 65 mètres.



1 : Canalisations DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée - 2 : Canalisations DN125 BOURRET – MONTAUBAN ZI PARAGES à mettre à l'arrêt définitif d'exploitation

Figure 13 : Franchissement de la RD928

La canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée franchit ensuite l'autoroute A62 ainsi qu'un boisement connexe en Forage Horizontal Dirigé sur une longueur approximative de 200 mètres.



1 : Canalisations DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée

Figure 14 : Parcelle agricole avant le franchissement de l'A62 et du boisement connexe (future plateforme d'entrée du FHD)



1 : Canalisations DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetées

Figure 15 : Franchissement de l'A62



1 : Canalisations DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetées

Figure 16 : Piste forestière après le franchissement de l'A62 (future plateforme de sortie du FHD)

Suite au franchissement de l'autoroute A62 et du boisement, la canalisation traverse la forêt domaniale d'Agre sur la commune de Montech, via l'emprunt d'une piste forestière sur environ 900 ml.



1 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée

Figure 17 : DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée dans la forêt domaniale d'Agre via l'emprunt d'une piste forestière sur environ 900 ml sous protection par dalles



1 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée

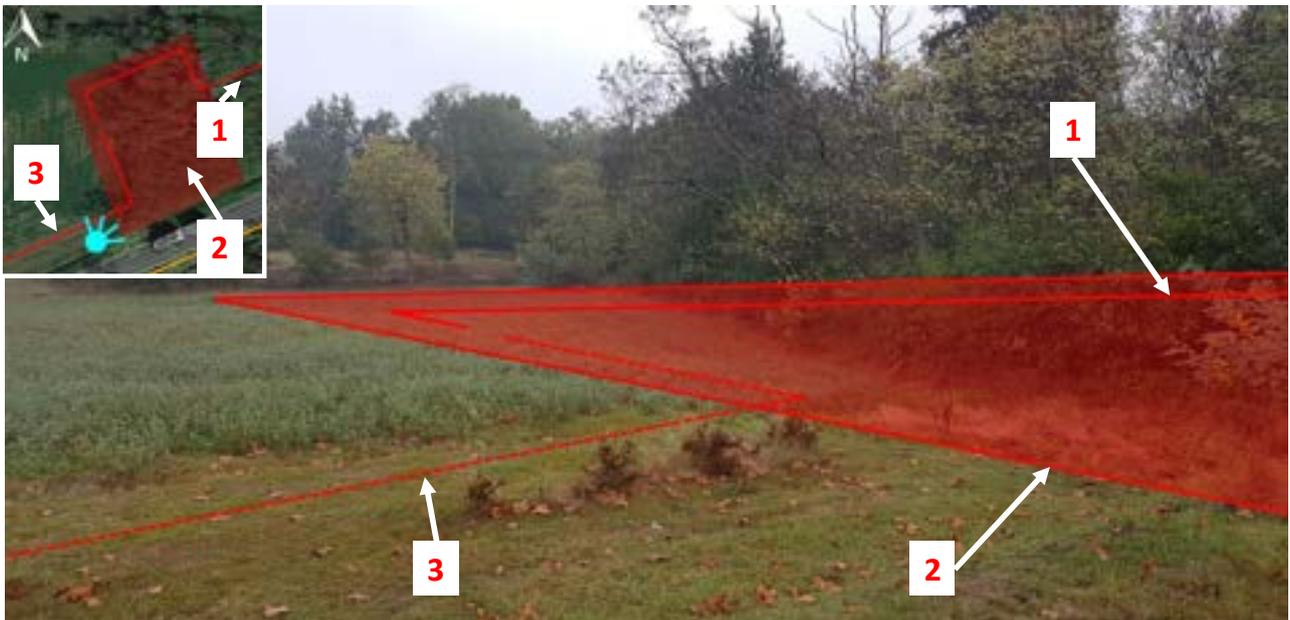
Figure 18 : DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée dans la forêt domaniale d'Agre via l'emprunt d'une piste forestière sur environ 900 ml sous protection par dalles



1 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée

Figure 19 : DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée dans la forêt domaniale d'Agre via l'emprunt d'une piste forestière sur environ 900 ml sous protection par dalles

Une fois la forêt domaniale d'Agre franchit, la canalisation pénètre dans le futur Poste de Sectionnement et de Livraison MONTECH GRDF projeté.



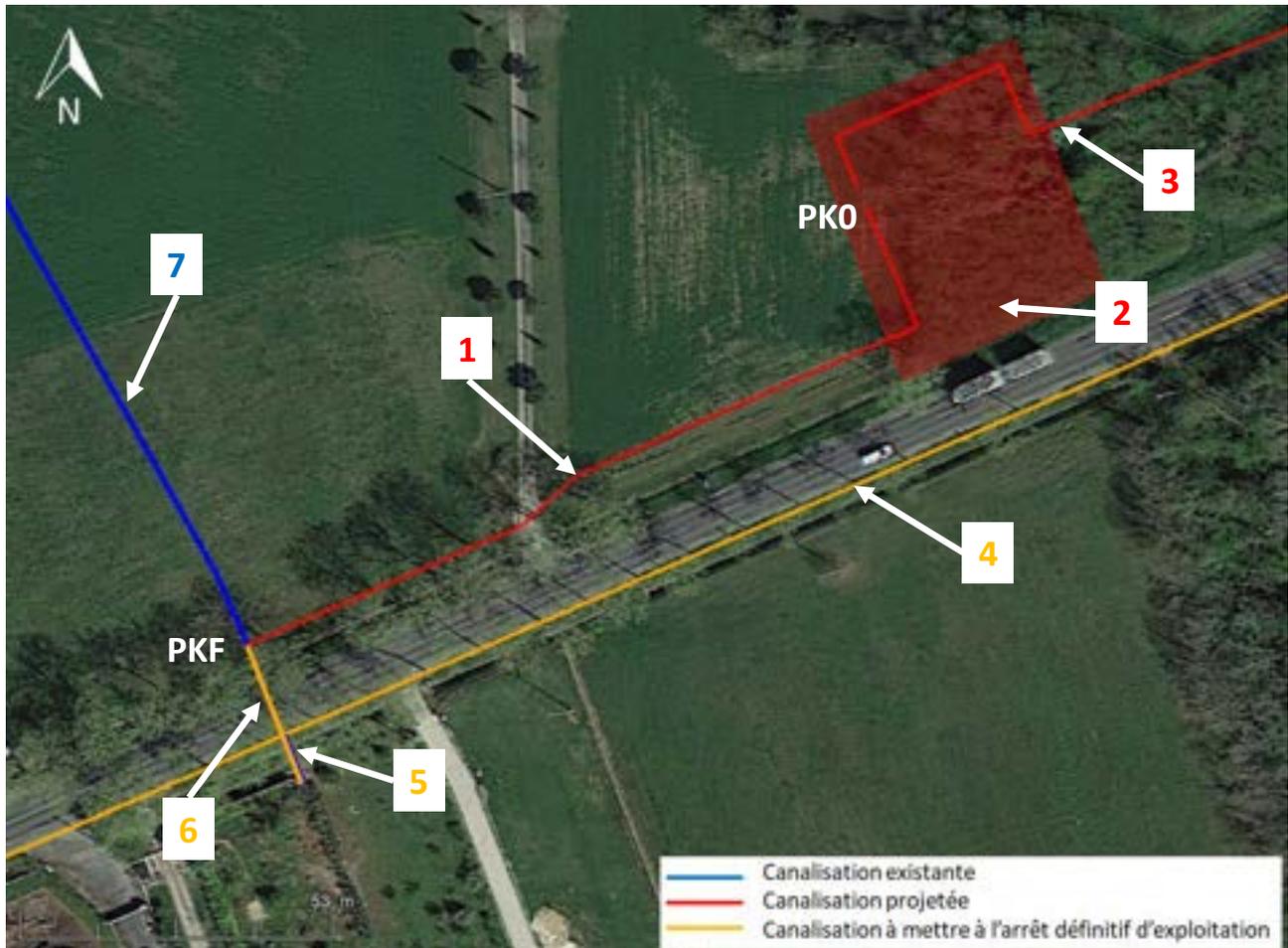
1 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée - **2** : Poste de Sectionnement et de Livraison MONTECH GRDF projeté - **3** : Branchement DN80 EMISSION EX SINERG A MONTECH projeté

Figure 20 : DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée à l'arrivée au Poste de Sectionnement et de Livraison MONTECH GRDF projeté

2.2.2 Branchement DN80 EMISSION EX SINERG A MONTECH (tronçon 1 bis)

Les descriptions suivantes sont réalisées selon le sens normal de circulation du gaz (du PS Montech GRDF vers le raccordement au branchement DN80 EMISSION EX SINERG A MONTECH) et reprend les points les plus significatifs aux abords du tracé.

Le branchement DN80 EMISSION EX SINERG A MONTECH projeté est représenté sur la vue ci-dessous :



1 : Branchement DN80 EMISSION EX SINERG A MONTECH projeté - 2 : Poste de Sectionnement et de Livraison MONTECH GRDF projeté - 3 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée - 4 : Canalisation DN125 BOURRET – MONTAUBAN ZI PARAGES à mettre à l'arrêt définitif d'exploitation - 5 : Branchement DN80 DEPART EX SINERG A MONTECH à mettre à l'arrêt définitif d'exploitation - 6 : Branchement DN80 SINERG EMISSION A MONTECH à mettre à l'arrêt définitif d'exploitation - 7 : Branchement DN80 SINERG EMISSION A MONTECH existant

Figure 21 : Branchement DN80 EMISSION EX SINERG A MONTECH projeté (PK0 : Point Kilométrique 0 – PKF : Point Kilométrique Final - 0,149km environ)

Le point de départ du branchement DN80 EMISSION EX SINERG A MONTECH projeté se situe dans l'enceinte du Poste de Sectionnement et de Livraison MONTECH GRDF projeté.



1 : Branchement DN80 EMISSION EX SINERG A MONTECH projeté - 2 : Poste de Sectionnement et de Livraison MONTECH GRDF projeté -3 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projetée

Figure 22 : Point de départ du branchement DN80 EMISSION EX SINERG A MONTECH projeté dans l'enceinte du Poste de Sectionnement et de Livraison MONTECH GRDF projeté.

Le branchement projeté franchit par la suite un chemin d'accès vers une propriété privée en tranchée ouverte sur environ 7 mètres, avant de se raccorder au branchement DN80 EMISSION EX SINERG A MONTECH existant.



1 : Branchement DN80 EMISSION EX SINERG A MONTECH projeté

Figure 23 : Traversée d'un chemin d'accès à une habitation sous dalle et en sur-profondeur



1 : Branchement DN80 EMISSION EX SINERG A MONTECH projeté - 2 : Branchement DN80 SINERG EMISSION A MONTECH existant - 3 : Branchement DN80 DEPART EX SINERG A MONTECH à mettre à l'arrêt définitif d'exploitation

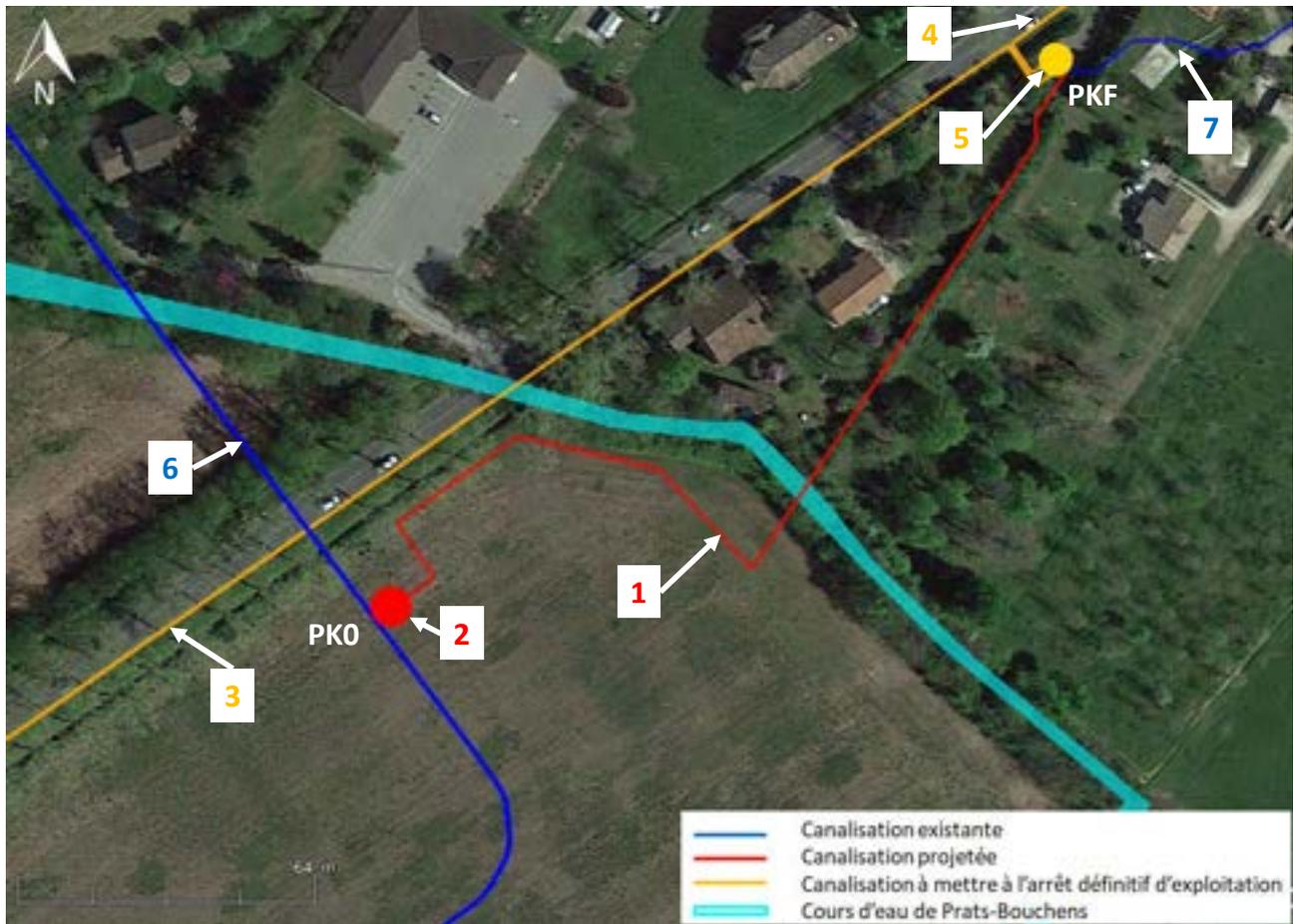
Figure 24 : Raccordement au branchement DN80 SINERG EMISSION A MONTECH existant sous dalle et en sur-profondeur

La pose en sur-profondeur de la canalisation ainsi que la mise en place de protection dalles a été décidée conjointement avec la commune de Montech. En effet, au droit de cette parcelle, la canalisation traverse un emplacement réservé pour un éventuel futur projet de voirie.

2.2.3 Branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES (tronçon 2)

La description suivante est réalisée selon le sens normal de circulation du gaz (du futur PS MONTAUBAN ZI PARAGES au raccordement au branchement DN80 MONTAUBAN ZI PARAGES existant).

Le branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES projeté est représenté sur la vue ci-dessous :



1 : Branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES projeté - 2 : Poste de Sectionnement MONTAUBAN ZI PARAGES projeté - 3 : Canalisation DN125 BOURRET – MONTAUBAN ZI PARAGES à mettre à l'arrêt définitif d'exploitation - 4 : Canalisation DN100/125/150 MONTAUBAN ZI PARAGES – MONTAUBAN STATION à mettre à l'arrêt définitif d'exploitation - 5 : Poste de Sectionnement MONTAUBAN ZI PARAGES à mettre à l'arrêt définitif d'exploitation - 6 : Canalisation DN250 BRESSOLS – MONTAUBAN STATION existante - 7 : Branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES existant

Figure 25 : Branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES projeté (PK0 : Point Kilométrique 0 – PKF : Point Kilométrique Final – environ 0,25 km)

Le point de départ du branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES projeté se situe dans l'enceinte du futur Poste de Sectionnement MONTAUBAN ZI PARAGES projeté.



1 : Branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES projeté - 2 : Poste de Sectionnement MONTAUBAN ZI PARAGES projeté - 3 : Canalisation DN125 BOURRET – MONTAUBAN ZI PARAGES à mettre à l'arrêt définitif d'exploitation - 4 : Canalisation DN250 BRESSOLS – MONTAUBAN STATION existante

Figure 26 : Point de départ du branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES projeté, ainsi que le Poste de Sectionnement MONTAUBAN ZI PARAGES projeté.

Le branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES projeté traverse une parcelle agricole, puis franchit le cours d'eau de Prats-Bouchens et le boisement connexe en Forage Horizontal Dirigé sur environ 115 mètres, puis chemine sur des parcelles privées à proximité d'habitations, avant de se raccorder au branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES existant à proximité du Poste de Sectionnement MONTAUBAN ZI PARAGES à mettre à l'arrêt définitif d'exploitation.



1 : Branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES projeté - **2** : Canalisation DN125 BOURRET – MONTAUBAN ZI PARAGES à mettre à l'arrêt définitif d'exploitation

Figure 27 : Traversée du cours d'eau de Prats Bouchens et des parcelles privées



1 : Branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES projeté - **2** : Canalisation DN125 BOURRET – MONTAUBAN ZI PARAGES à mettre à l'arrêt définitif d'exploitation - **3** : Canalisation DN100/125/150 MONTAUBAN ZI PARAGES – MONTAUBAN STATION à mettre à l'arrêt définitif d'exploitation - **4** : Branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES à mettre à l'arrêt définitif d'exploitation - **5** : Poste de Sectionnement de MONTAUBAN ZI PARAGES à mettre à l'arrêt définitif d'exploitation - **6** : Branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES existant

Figure 28 : Point de raccordement au branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES existant

2.3 JUSTIFICATION DU TRACÉ DE MOINDRE IMPACT

Le tracé d'une canalisation enterrée est le résultat de nombreuses études dont l'objectif est de minimiser les effets négatifs du projet sur le territoire, tant au moment des travaux de construction que durant l'exploitation de l'ouvrage, sans allonger exagérément le tracé par rapport à la ligne droite théorique reliant les points de départ et d'arrivée. La conception du projet intègre, dès les phases préliminaires, les enjeux environnementaux et ceux liés à la sécurité industrielle en tant qu'aide à la décision pour la détermination du tracé de moindre impact.

Il s'agit ainsi, compte tenu des contraintes techniques inhérentes au projet (points de passage obligés, éloignement des zones habitées, relief...), de considérer à différentes échelles les sensibilités environnementales afin de réduire progressivement le couloir de passage en affinant l'analyse (stratégie de l'entonnoir). La prise en compte de l'environnement dès l'amont de la conception du projet constitue ainsi une mesure d'évitement intégrée permettant *in fine* de réduire à la source les effets négatifs sur l'environnement et ainsi de diminuer les mesures de réduction, voire de compensation, des effets résiduels prévisibles, ce qui s'avère moins pénalisant pour le milieu.

Pour déterminer le tracé de moindre impact, une analyse comparative des différentes alternatives étudiées est donc effectuée par rapport aux critères suivants :

- contraintes sur l'environnement humain,
- contraintes technico-économiques,
- contraintes sur le milieu naturel.

Conformément aux dispositions de l'article R.555-8 alinéa 9° du Code de l'environnement, la justification du tracé est présentée en pièce 6 relative à l'étude environnementale.

3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE L'OUVRAGE

Les ouvrages projetés s'inscrivent dans le réseau Teréga selon le schéma de principe joint en annexe 1.

3.1 CANALISATION

Les canalisations projetées sont réalisées avec des tubes d'acier assemblés bout à bout par soudure à l'arc électrique. Elles sont construites avec des tubes répondant au coefficient de sécurité minimal B, quelques tronçons particuliers étant construits en éléments tubulaires répondant au coefficient de sécurité minimal autorisé C.

Les canalisations seront recouvertes d'un revêtement extérieur, à base de polyéthylène en tracé courant et en polypropylène au niveau des passages en forage, ou par tout autre procédé donnant des résultats équivalents.

Les caractéristiques techniques détaillées des canalisations et des postes de sectionnement sont présentées en annexe 5.

	TRONCON 1	TRONCON 1 BIS	TRONCON 2
Longueur	4,527 km	0.149 km	0.250 km
Diamètre Nominal	DN80	DN80	DN80
PMS	66,2 bar	66,2 bar	66,2 bar

3.2 INSTALLATIONS ANNEXES

3.2.1 Tronçon 1 et 1 Bis

La canalisation est équipée d'un poste de sectionnement à chaque extrémité, à savoir le Poste de Sectionnement modifié de Bressols et le Poste de Sectionnement et de Livraison GRDF Montech projeté.

La modification du poste de sectionnement de Bressols sera réalisée dans l'enceinte existante du poste de sectionnement, propriété foncière de TERE GA. Elle consistera à rallonger le collecteur DN400 existant afin d'y intégrer le nouveau départ vers MONTECH isolable par robinet de barrage motorisé, ainsi qu'un by-pass permettant l'équilibrage et la purge du nouveau branchement.

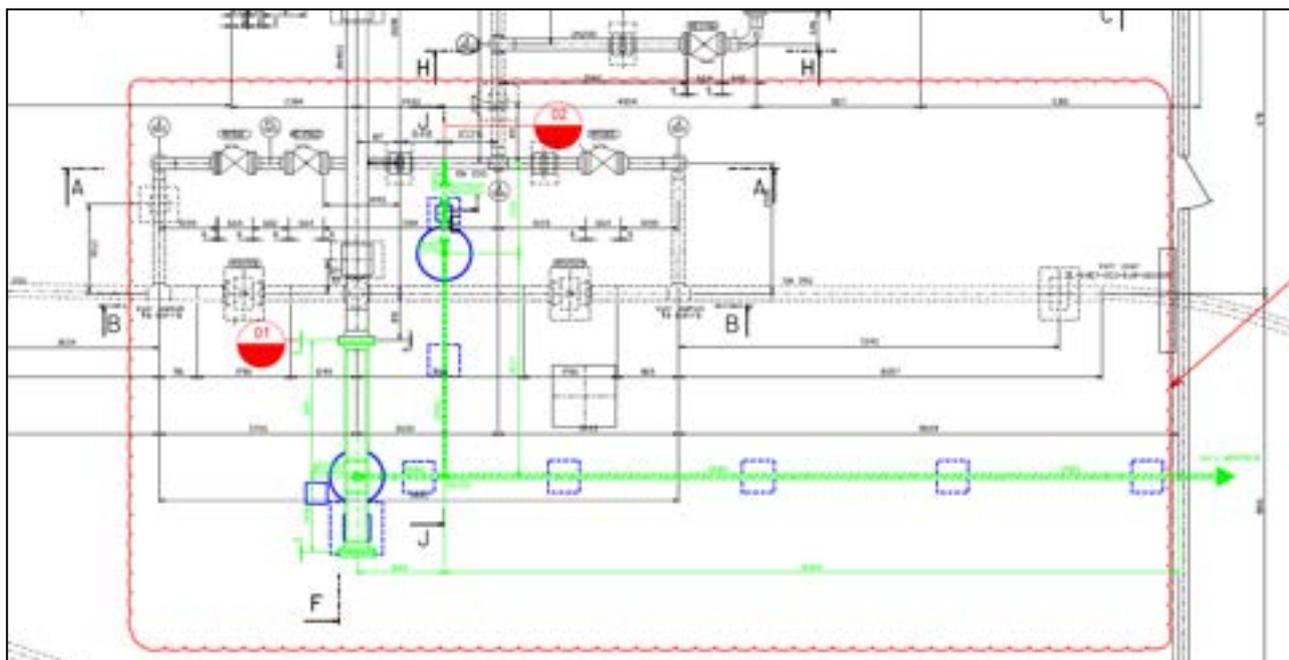


Figure 29 : Modification du Poste de Sectionnement de Bressols (en noir les installations existantes, en vert les installations projetées)

Le nouveau poste de sectionnement de MONTECH sera implanté sur une parcelle acquise par TERE GA. La clôture du poste sera équipée d'un portail coulissant et d'un portillon de secours. Ce poste est constitué d'un by-pass d'équilibrage, d'une mise à l'atmosphère pour purge des canalisations ainsi que d'un robinet de sécurité pour isoler le poste de livraison de GRDF MONTECH ainsi que son branchement. L'accès et la zone Parking de ce poste seront communs avec le poste de livraison. L'accès sera équipé d'une barrière de sécurité. Des brises vues seront implantés autour du poste de sectionnement.

Le poste de livraison de GRDF MONTECH sera implanté sur la même parcelle que le poste de sectionnement de MONTECH avec une enceinte indépendante. La clôture sera équipée d'un portail coulissant et d'un portillon de secours. Le poste sera équipé d'un système de filtration, de deux lignes de détente avec sécurité (principale et secondaire), d'une mise à l'atmosphère, d'un système de comptage et d'un by-pass. Le poste de livraison sera isolable par le biais de son robinet de sécurité positionné sur le poste de sectionnement accolé. Des brises vues seront implantées autour du poste de livraison.

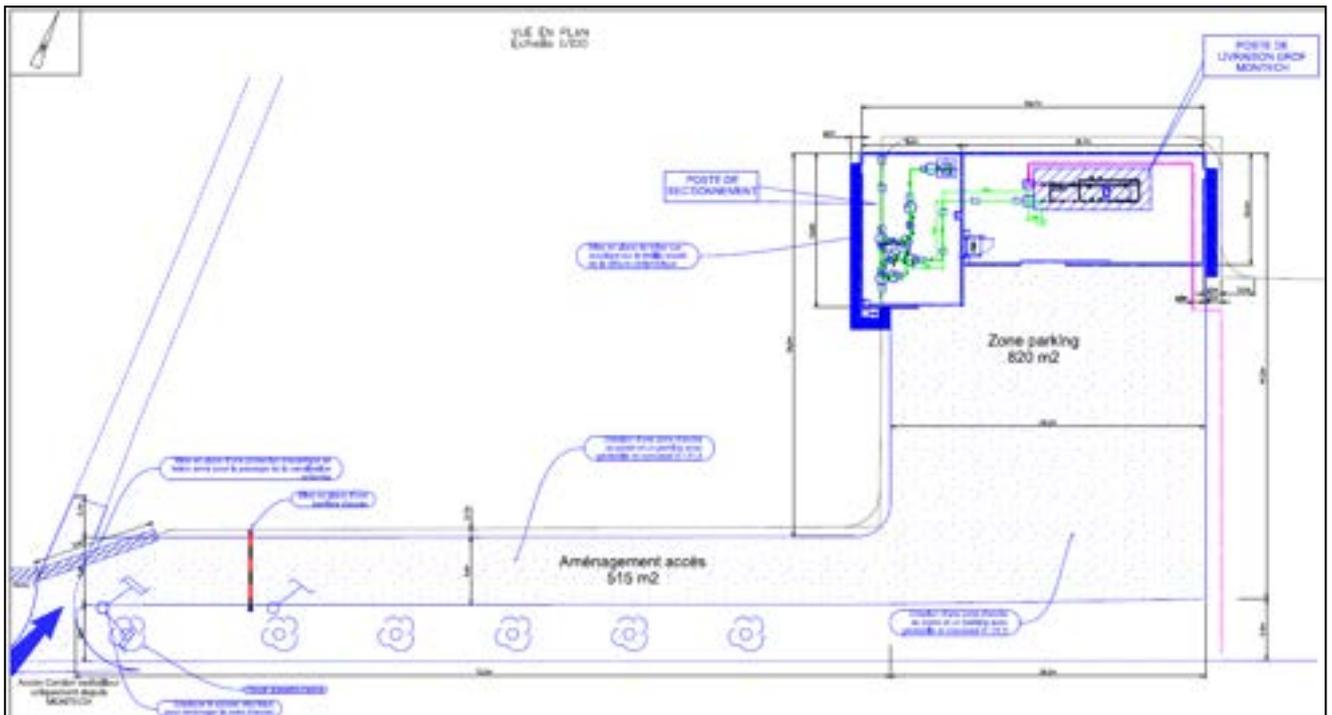


Figure 30 : Poste de Sectionnement et de Livraison GRDF Montech projetés

3.2.2 Tronçon 2

La canalisation est équipée d'un poste de sectionnement au départ du branchement, à savoir le Poste de Sectionnement de Montauban ZI Parages.

Le poste de sectionnement de MONTAUBAN ZI PARAGES sera implanté sur une parcelle acquise par TEREGA. Un accès depuis la route équipé d'une barrière de sécurité, une zone parking et une enceinte équipée d'un portillon d'accès et d'un portillon de secours seront créés. Le poste sera entouré de brises vues. Ce poste sera équipé d'un robinet de sectionnement ainsi que d'un by-pass d'équilibrage pour l'alimentation de la nouvelle canalisation vers le poste de livraison de GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES.

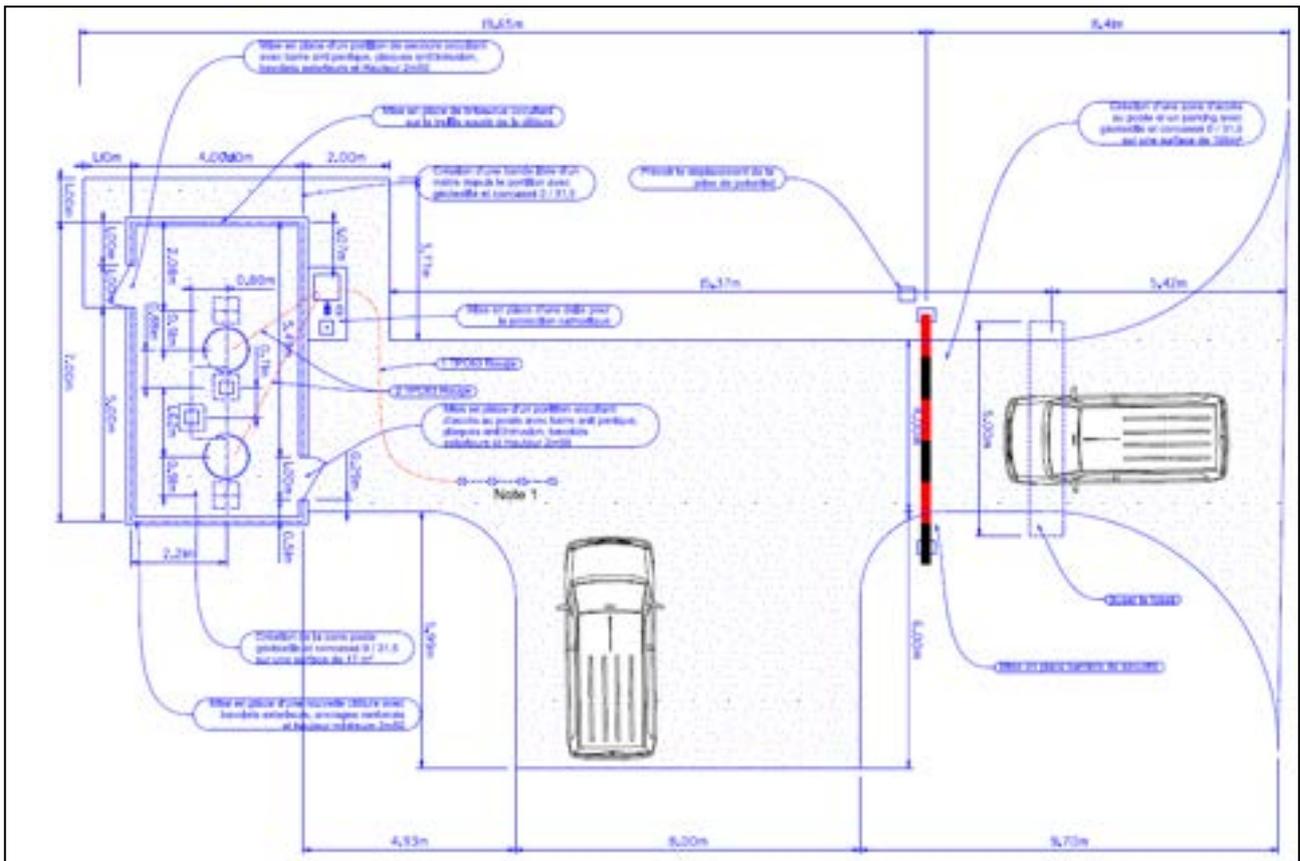


Figure 31 : Poste de Sectionnement de Montauban ZI Parages projeté

3.3 CONDITIONS DE REALISATION DES OUVRAGES

Les ouvrages sont réalisés selon les conditions de l'arrêté du 5 mars 2014 modifié définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du Code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Les ouvrages sont éprouvés pour supporter une pression maximale de service (PMS) de 66,2 bar relatifs dans les conditions prescrites par l'arrêté du 5 mars 2014 et le guide professionnel du GESIP 2006/03 applicable.

Les conditions générales de réalisation des ouvrages sont précisées en annexe 6.

- **Opérations particulières**

- **FHD**

La réalisation du Forage Horizontal Dirigé (FHD) s'effectue depuis deux plateformes situées de chaque côté de l'obstacle à franchir. Elles constituent les points d'entrée et de sortie du forage.

Le FHD se déroule en trois phases :

- Forage pilote depuis la rive gauche

Un sondage pilote est réalisé par des techniques classiques de forage. Une boue de forage est injectée sous pression par le train de tiges. Composée d'un mélange d'eau et d'argile (bentonite), son rôle est multiple. Il permet d'aider à la déstabilisation du terrain, de lubrifier et refroidir l'outil, de consolider les parois du forage et évacuer les déblais du trou.

L'outil est connecté aux tiges de forage par l'intermédiaire d'un raccord coudé, et d'une tige non magnétique. Cette tige reçoit une sonde directionnelle qui permet de mesurer l'inclinaison du trou, sa direction par rapport au nord magnétique et l'orientation du plan de coupe de l'outil.

Un outil de mesure du profil de forage est mis en œuvre pour suivre le tracé réel avec une précision de quelques centimètres.

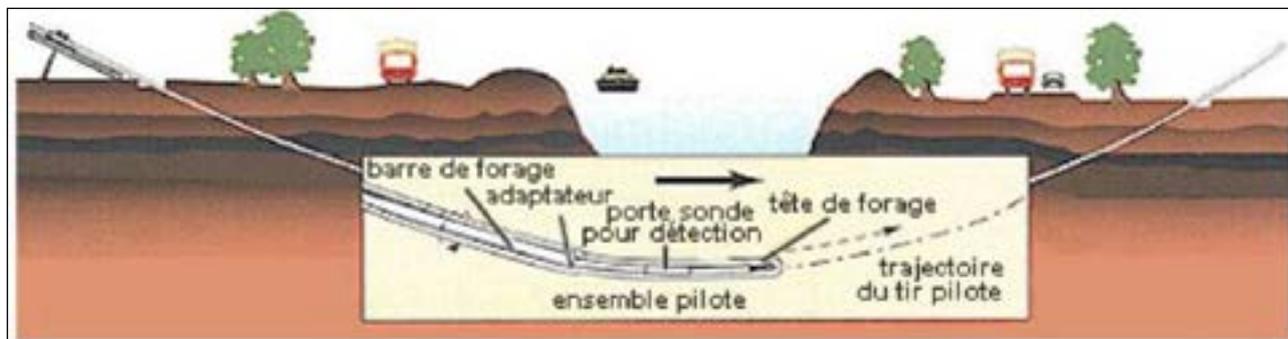


Figure 32 : Coupe d'un forage pilote

- o Construction de la conduite le long de la « fausse piste »

A l'opposé de l'appareil de forage, la conduite à poser est construite en un seul tronçon. Elle est construite sur la piste de travail de l'ouvrage linéaire à poser ainsi que sur des terrains voisins, sur une zone de construction appelée « fausse piste ».

Afin d'occuper temporairement l'ensemble des parcelles de la fausse piste, Teréga a obtenu les autorisations amiables des propriétaires concernées. L'emprise est négociée pour le temps des travaux et ne fait pas l'objet de servitude.

- o Alésage et tirage de la conduite depuis la rive gauche

La garniture de forage du trou pilote est alors retirée. Un aléueur est monté à l'extrémité des tiges de forage. Celles-ci sont ensuite tirées en rotation à partir de l'appareil de forage, alors que de nouvelles tiges sont ajoutées au fur et à mesure du forage de façon à éviter l'obturation du trou alésé en cas d'effondrement des parois. Plusieurs alésages successifs sont effectués jusqu'à un diamètre final permettant de tirer en toute sécurité la canalisation.

Après achèvement du dernier alésage, la conduite est connectée aux tiges de forage par l'intermédiaire d'un joint tournant et d'un aléueur visant à calibrer le trou alésé. Afin de rentrer dans le forage avec l'angle adéquat, la conduite est alors levée à l'aide de plusieurs pelles. Cette opération, aussi appelée « mise sur caténaire » est réalisée en rive gauche sur la parcelle où se situe la plateforme de forage de sortie.



Figure 33 : Exemple d'une mise sur caténaire

La conduite est ensuite tirée en continu à partir de l'appareil de forage en rive droite, la lubrification étant assurée par la boue ainsi que la récupération des débris issus du forage. A la fin de l'opération, le matériel de forage est retiré de la plate-forme et les terrains sont remis en état.

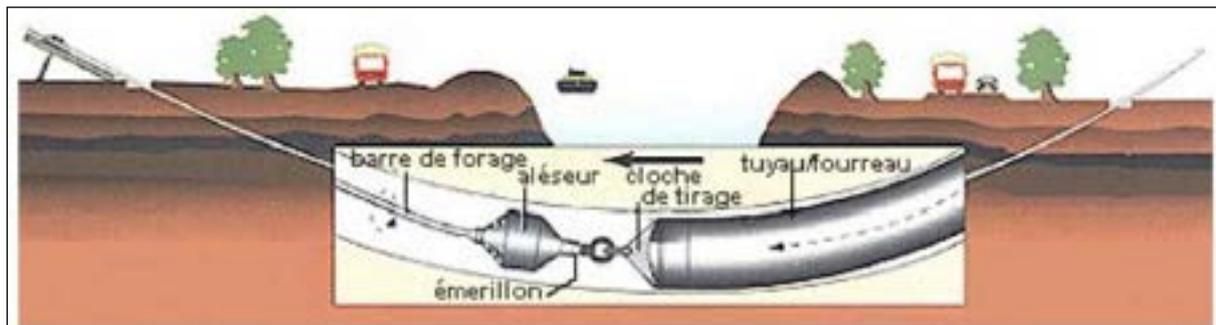


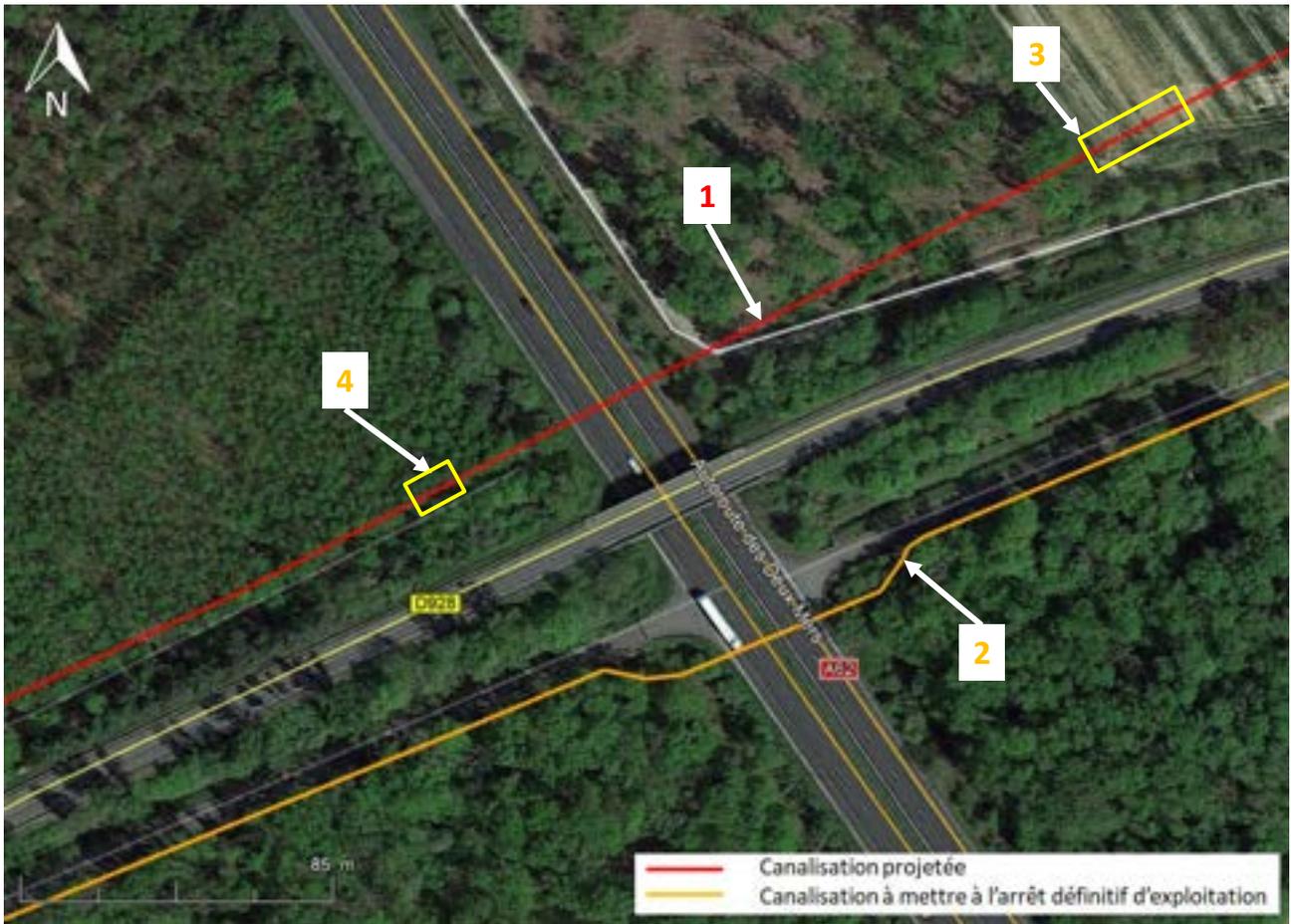
Figure 34 : Alésage et tirage du tube

- o Gestion des boues de forage

Pendant les différentes phases, la boue de forage servant à la lubrification de l'opération va être produite moyennant un mélange d'eau, de bentonite et de débris de sol. Deux bassins de stockage hors sol chacun séparés du sol par l'intermédiaire d'un film étanche seront construits de manière à récupérer les retours de boue au moyen de pompes et les orienter vers une unité de recyclage dont la capacité de traitement sera ajustable au débit des fluides en circulation.

Franchissement de l'A62 et du boisement connexe par FHD (DN80 BRESSOLS-MONTECH GRDF) :

Ce forage aura une longueur approximative de 200 mètres.



1 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projeté - **2** : Canalisation DN125 BOURRET – MONTAUBAN ZI PARAGES à mettre à l'arrêt définitif d'exploitation - **3** : Plateforme de forage – Niche d'entrée - **4** : Plateforme de forage – Niche de sortie

Figure 35 : Emplacement des plateformes de forage de part et d'autre de l'autoroute A62 et du boisement connexe.



1 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projeté

Figure 36 : Plateforme de forage pour le franchissement de l'A62 et du boisement connexe – Niche d'entrée.



1 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projeté

Figure 37 : Plateforme de forage pour le franchissement de l'A62 et du boisement connexe – Niche de sortie.

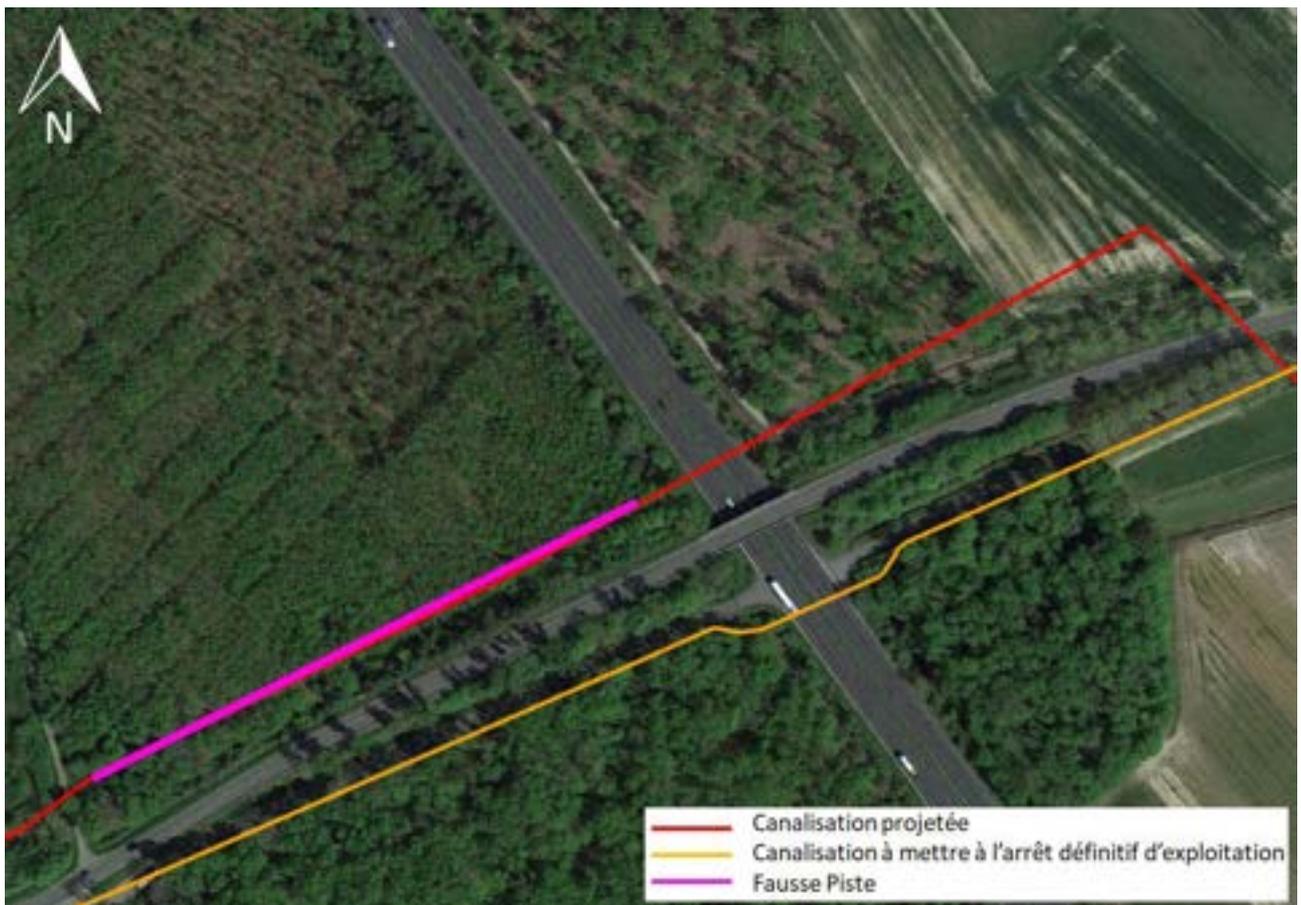


Figure 38 : Emprise de la fausse piste

Le cheminement de la fausse piste du franchissement de l'autoroute A62 et du boisement connexe de la canalisation DN80 BRESSOLS-MONTECH GRDF est décrit ci-après, d'Est en Ouest :



Figure 39 : Point de départ de la fausse piste



Figure 40 : Cheminement de la fausse piste



Figure 41 : Fin de la fausse piste

Franchissement du cours d'eau de Prats-Bouchens et du boisement connexe par FHD (DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES) :

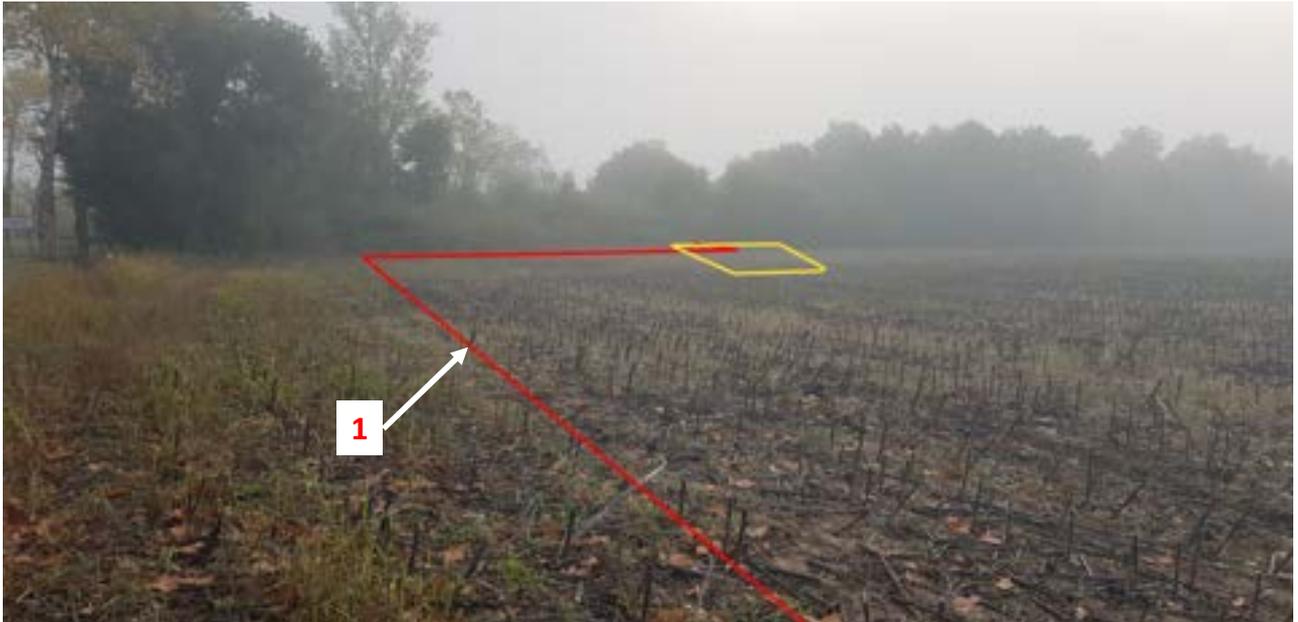
La réalisation du Forage Horizontal Dirigé (FHD) s'effectue depuis deux plateformes situées de chaque côté du cours d'eau de Prats-Bouchens. Elles constituent les points d'entrée et de sortie du forage. Ce forage aura une longueur approximative de 114 mètres.



1 : Branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES projeté - 2 : Canalisations DN125 BOURRET – MONTAUBAN ZI PARAGES à mettre à l'arrêt définitif d'exploitation - 3 : Plateforme de forage – Niche de sortie - 4 : Plateforme de forage – Niche d'entrée

Figure 42 : Emplacement des plateformes de forage de part et d'autre du cours d'eau Prats-Bouchens et du boisement connexe.

La niche de sortie de la plateforme de forage du cours d'eau de Prats-Bouchens et du boisement connexe étant située dans des parcelles privées et clôturées, aucune photo de la zone de travaux n'a pu être prise.



1 : Branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES projet

Figure 43 : Emplacement de la plateforme de forage du cours d'eau Prats-Bouchens et du boisement connexe – Niche d'entrée.

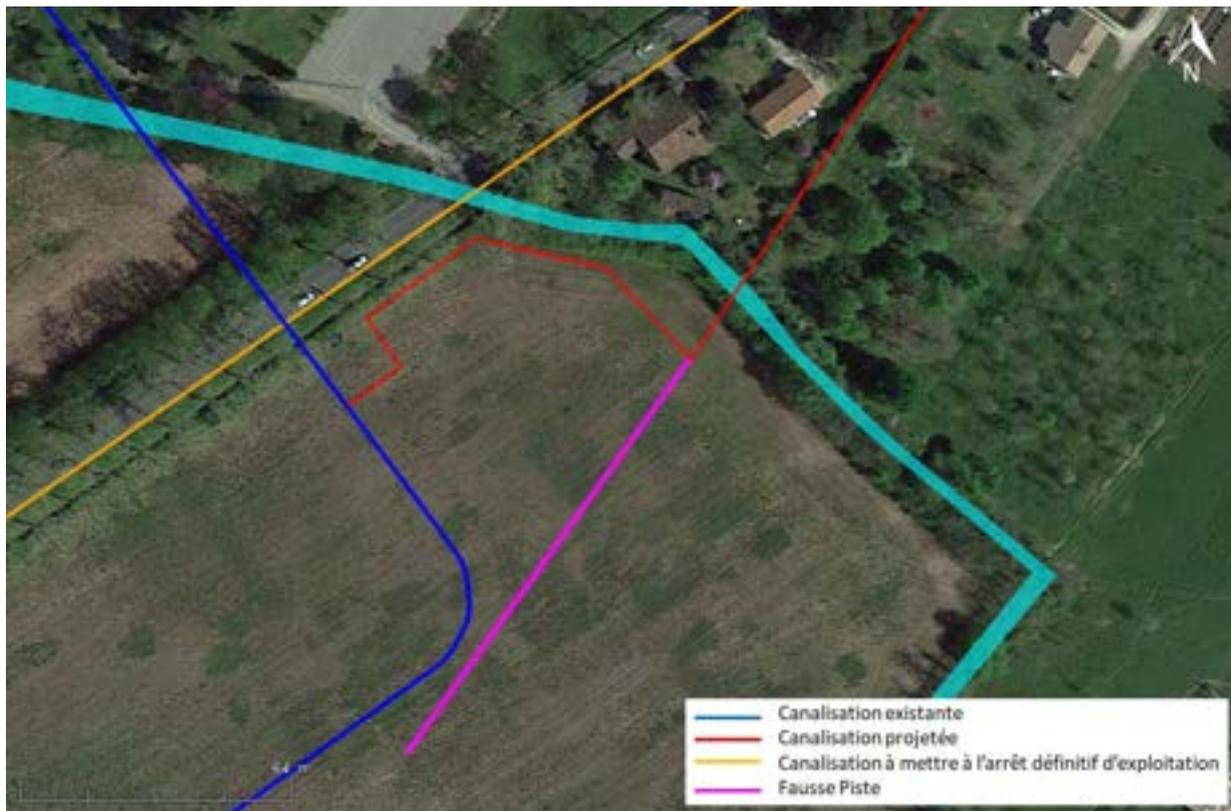
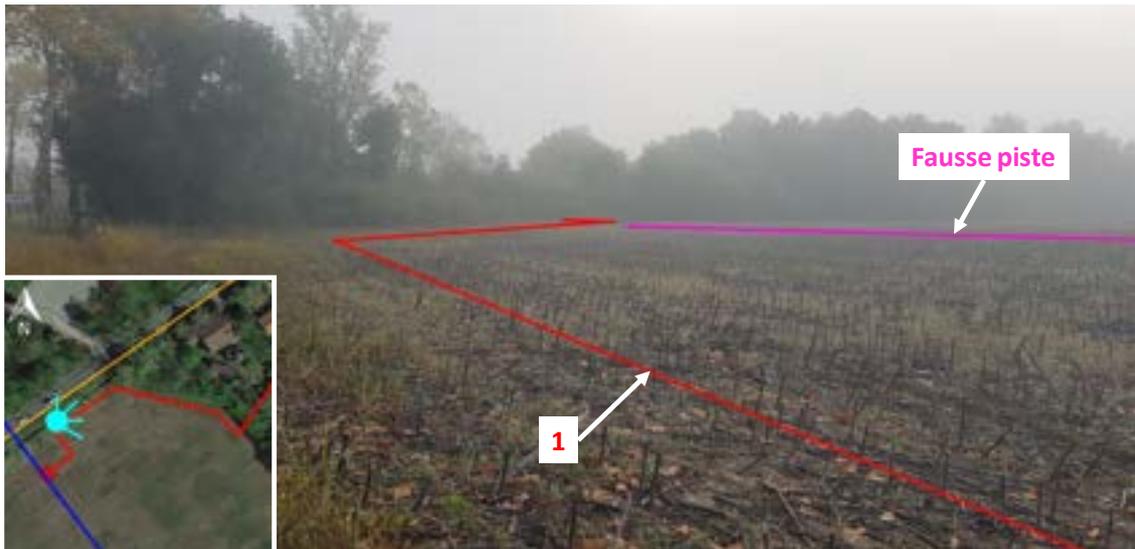


Figure 44 : Emprise de la fausse piste

Le cheminement de la fausse piste du franchissement du cours d'eau de Prats-Bouchens et du boisement connexe du branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES est décrit ci-après :



1 : Branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES projeté

Figure 45 : Matérialisation de la fausse piste

o **Forage Droit**

Le projet prévoit le franchissement des Routes Départementales 39 (15 mètres) et 928 (65 mètres) en forage droit.

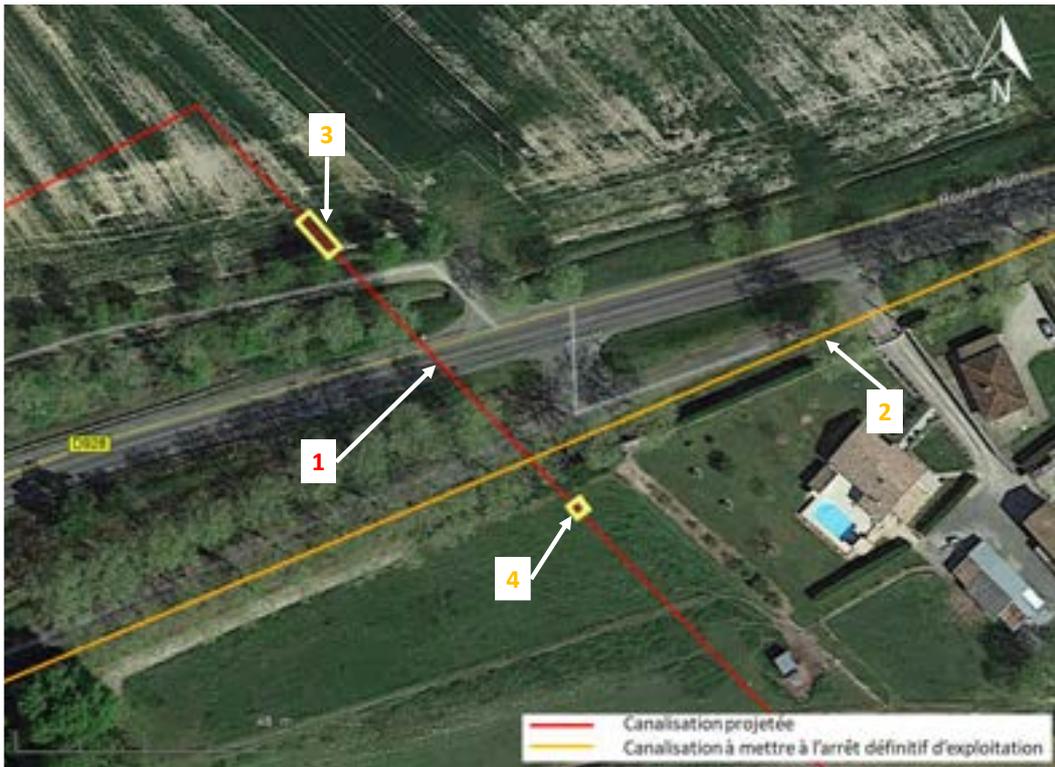
Les principales étapes de réalisation d'un forage droit (fonçage, forage horizontal ou microtunnelier) sont les suivantes :

- Rabattement de la nappe alluviale si nécessaire.
- Réalisation des puits (niches) d'entrée et de sortie à l'aide de palplanches jusqu'à la profondeur nécessaire.
- Mise en place d'une gaine (acier ou béton) soit par fonçage, forage ou micro-tunnelier.
- Enfilage de la canalisation dans la gaine.
- Remise en état de la zone travaux avec retrait des palplanches et remblai des niches.

La durée de travaux est de plusieurs semaines à plusieurs mois selon la configuration des lieux.

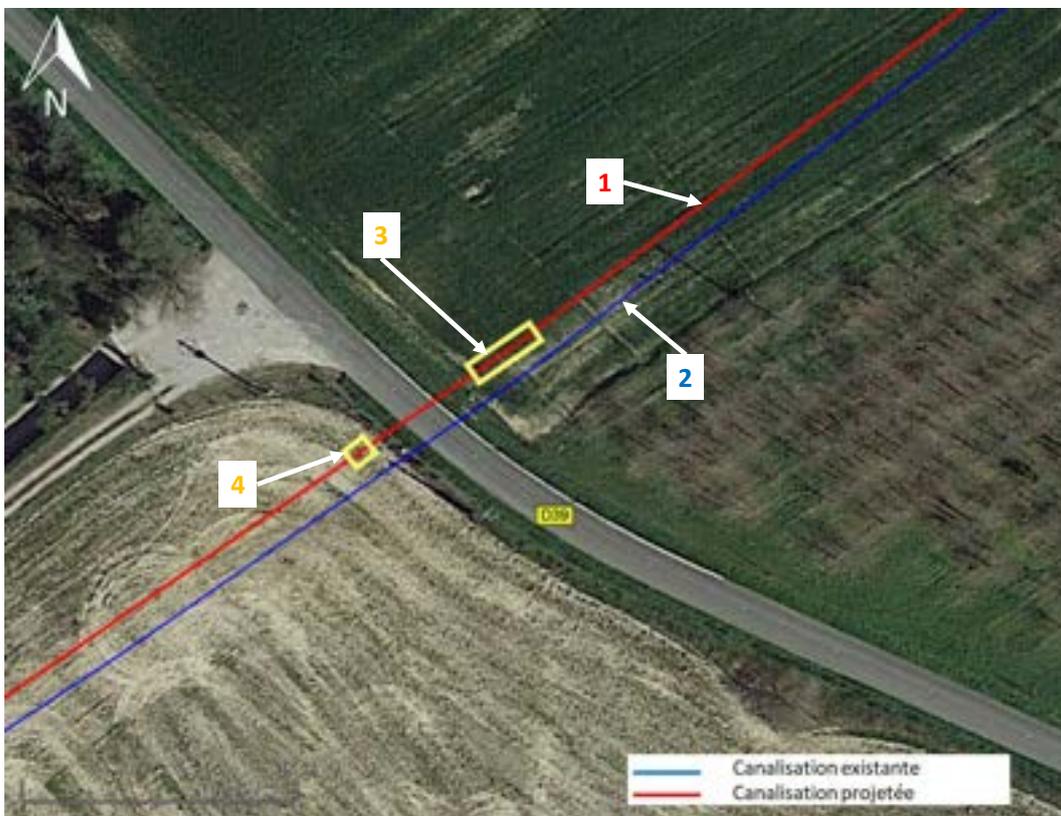


Figure 46 : Schéma de principe de mise en place d'un franchissement par fonçage, forage horizontal / microtunnelier



1 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projeté - **2** : Canalisation DN125 BOURRET – MONTAUBAN ZI PARAGES à mettre à l'arrêt définitif d'exploitation - **3** : Plateforme de forage – Niche d'entrée - **4** : Plateforme de forage – Niche de sortie

Figure 47 : Emplacement des plateformes de forage de part et d'autre de la RD928 et des chemins connexes



1 : Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF projeté - **2** : Canalisation DN400 MONTBARTIER – BRESSOLS existante - **3** : Plateforme de forage – Niche d'entrée - **4** : Plateforme de forage – Niche de sortie

Figure 48 : Emplacement des plateformes de forage de part et d'autre de la RD39

- **Conditions de raccordement**

- **Canalisation DN80 BRESSOLS – MONTECH GRDF (Tronçon 1)**

Le raccordement de la canalisation projetée au droit du Poste de Sectionnement de BRESSOLS se fera par le biais d'un raccordement sur brides du collecteur principal.

- **Branchement DN80 SINERG EMISSION A MONTECH (Tronçon 1 Bis)**

Le raccordement du branchement projeté se fera sur un tronçon hors gaz, décomprimé au préalable.

- **Branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES (Tronçon 2)**

Le raccordement du branchement projeté se fera par le biais d'un piquage en charge par OSIR (service spécialisé en interne TERECA) au droit de la canalisation DN250 BRESSOLS-MONTAUBAN STATION en amont et sur le branchement existant et décomprimé DN80 GrDF ZI Parages en aval.

4. CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRANSPORT

4.1 ORIGINE ET CARACTERISTIQUES DU GAZ NATUREL

Le gaz combustible provient :

- soit des livraisons assurées contractuellement par les fournisseurs français et étrangers,
- soit des différents gisements ou stockages souterrains situés sur le territoire national,
- soit de divers procédés de fabrication,
- éventuellement, d'autres sources.

Le gaz naturel transporté est composé d'un mélange d'hydrocarbures gazeux réputé non corrosif, tel que défini par l'arrêté du 28 janvier 1981.

Le pouvoir calorifique du gaz transporté, mesuré à pression constante, eau condensée, rapporté au mètre cube de gaz mesuré sec, à la température de 0°C et sous la pression de 1,013 bar, est compris entre 10,4 et 12,8 kWh/Nm³. En cas de circonstances exceptionnelles, et pour une durée limitée, la limite inférieure pourra être abaissée à 9,3 kWh /Nm³.

4.2 CAPACITE DE TRANSPORT DES OUVRAGES

4.2.1 Canalisation DN80 BRESSOLS-MONTECH GRDF (Tronçon 1)

Compte tenu du diamètre nominal retenu pour la canalisation (DN 80), la capacité maximale de la canalisation, estimée par Teréga dans les conditions actuelles d'exploitation du réseau, est d'environ 1 900 m³(n)/h.

Cette valeur est susceptible d'évoluer en fonction des conditions d'exploitation du réseau.

4.2.2 Branchement DN80 EMISSION EX SINERG A MONTECH (Tronçon 1 Bis)

Compte tenu du diamètre nominal retenu pour la canalisation (DN 80), la capacité maximale de la canalisation, estimée par Teréga dans les conditions futures d'injection biométhanier, est d'environ 1 100 m³(n)/h (branchement existant et projeté).

Cette valeur est susceptible d'évoluer en fonction des conditions d'exploitation du réseau.

4.2.3 Branchement DN80 GRDF MONTAUBAN ZI PARAGES (Tronçon 2)

Compte tenu du diamètre nominal retenu pour la canalisation (DN 80), la capacité maximale de la canalisation, estimée par Teréga dans les conditions actuelles d'exploitation du réseau, est d'environ 1 250 m³(n)/h (branchement existant et projeté).

Cette valeur est susceptible d'évoluer en fonction des conditions d'exploitation du réseau.

5. CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES

Le coût de réalisation du projet Montech est estimé à environ 8M€ et sera intégralement supporté par Teréga. Ce budget comprend :

- La sécurité de l'ouvrage, la protection de la santé des travailleurs et riverains et de l'environnement,
- Les études d'ingénierie,
- Les études préalables (études environnementales dont les inventaires faune-flore/habitats, études techniques, études de dangers, études domaniales...),
- Les indemnités de servitudes, de dommages et autres coûts fonciers,
- La fourniture des matériels (tubes, robinets, instrumentations...),
- La construction des canalisations et des ouvrages annexes (postes de sectionnement et de livraison)
- Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation en faveur de l'environnement et de la biodiversité,
- La direction de Projet et la supervision des travaux,
- Les frais et taxes diverses.

L'économie locale bénéficiera de la présence de plusieurs dizaines d'intervenants sur le chantier qui généreront des recettes de consommation, d'hébergement, de restauration, etc...

ANNEXES

- **Annexe 1 – Schéma de réseau Teréga**
- **Annexe 2 – Liste des communes concernées par le projet**
- **Annexe 3 – Carte générale du tracé au 1/25000 avec les emprunts du domaine public**
- **Annexe 4 – Liste des emprunts du domaine public**
- **Annexe 5 – Caractéristiques techniques de l'ouvrage**
- **Annexe 6 – Conditions générales de réalisation des ouvrages TERÉGA**

ANNEXE 1
SCHÉMA DE RÉSEAU TERÉGA

Projet Montech





40 AVENUE DE L'EUROPE C.S20522 64010 PAU CEDEX - TEL. 05 59 13 34 00 - TEL. VERT 0 800 028 800 - FAX 05 59 13 35 60

CANALISATION DN80 BRESSOLS - MONTECH
BRANCHEMENT DN080 GRDF MONTAUBAN ZIPARAGES
BRANCHEMENT DN080 SINERG EMISSION A MONTECH
PS/PL MONTECH
PS MONTAUBAN ZIPARAGES
PS BRESSOLS

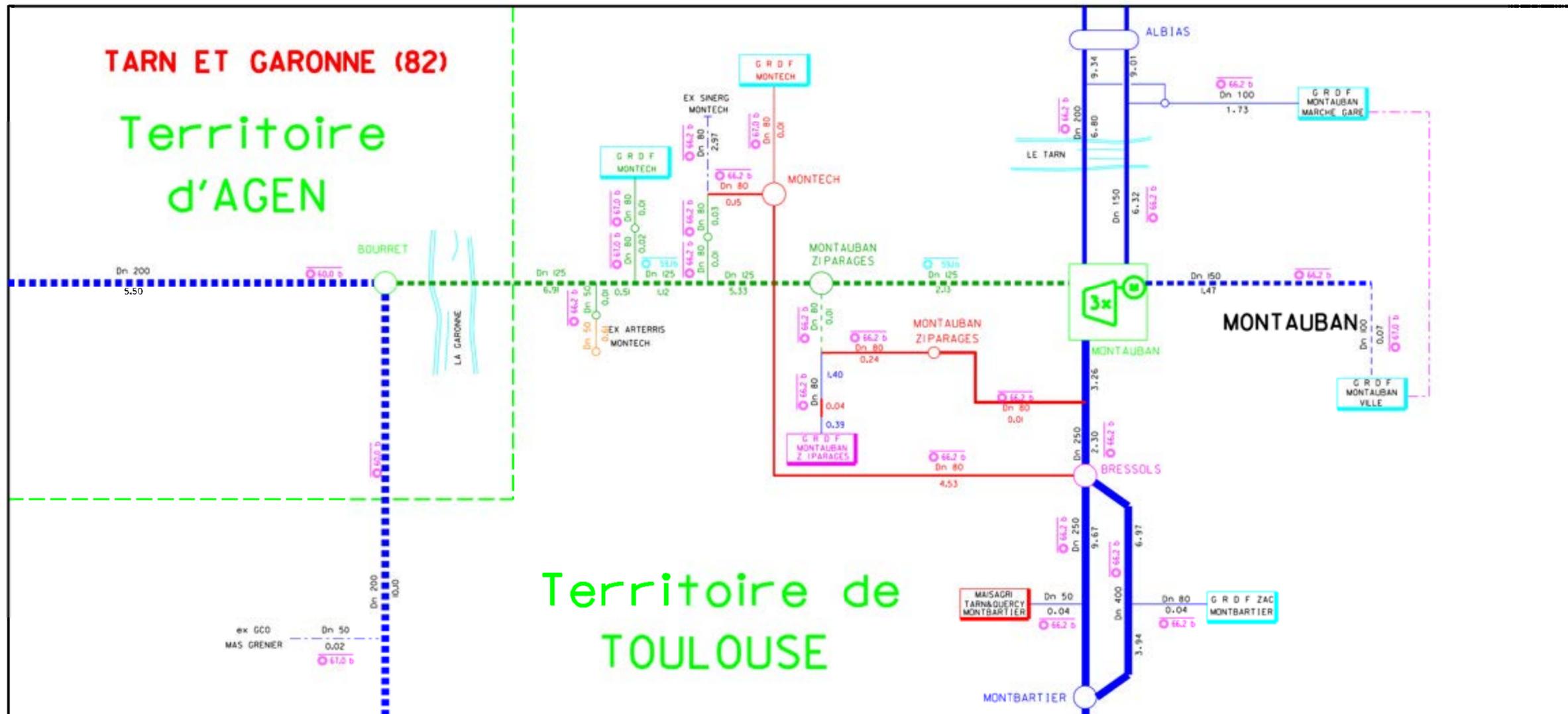
Département du TARN ET GARONNE
 Communes de BOURRET, MONTECH, LACOURT ST PIERRE,
 BRESSOLS et MONTAUBAN
PROJET MONTECH
EXTRAIT DU SCHEMA DE RESEAU

CE DOCUMENT REALISE SOUS MICROSTATION EST LA PROPRIETE DE TEREGA ET NE PEUT ETRE REPRODUIT OU DIVULGUE SANS SON AUTORISATION

STATUT GED	STATUT PLAN	ECHELLE 1/51	NUMERO ORIGINE	FOLIO	REV
APV	PROJET			1/1	5

Référence GED 280379

LONGUEUR TOTALE DU PLAN :



5	24/03/21		MAJ suite à commentaires	SURVEY	GN	YP
4	17/03/21		MAJ suite à commentaires	SURVEY	GN	YP
3	01/03/21		MAJ suite à modifications linéaires projetés	SURVEY	GN	YP
2	19/08/20		Passage en APV	SURVEY	GN	YP
1	19/06/20		Emission originale	SURVEY	GN	YP
REV.	DATE	ETAT	INTITULE REVISION	DESSINE	VERIFIE	APPROUVE

ANNEXE 2
LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE PROJET

LISTE DES COMMUNES TRAVERSÉES PAR LE PROJET

Départements	Communes
TARN-ET-GARONNE	MONTECH
TARN-ET-GARONNE	LACOURT-SAINT-PIERRE
TARN-ET-GARONNE	BRESSOLS
TARN-ET-GARONNE	MONTAUBAN

LISTE DES COMMUNES IMPACTÉES PAR LES SUP

Départements	Communes
TARN-ET-GARONNE	MONTECH
TARN-ET-GARONNE	LACOURT-SAINT-PIERRE
TARN-ET-GARONNE	BRESSOLS
TARN-ET-GARONNE	MONTAUBAN

**LISTE DES COMMUNES VOISINES DU TRACE NON IMPACTÉES
(situées à moins de 500m du tracé)**

Départements	Communes
SANS OBJET	

ANNEXE 3

**CARTE GÉNÉRALE DU TRACE AU 1/25 000 AVEC DÉTAIL
DES EMPRUNTS DU DOMAINE PUBLIC**



LEGENDE

COMMUNES CONCERNÉES :
MONTECH, LACOURT ST PIERRE et BRESSOLS

	CANALISATION PROJETEE
	CANALISATION EXISTANTE
	CANALISATION A METTRE A L'ARRET DEFINITIF D'EXPLOITATION
	NOM DE LA CANALISATION PROJETEE
	NOM DE LA CANALISATION EXISTANTE
	NOM DE LA CANALISATION A METTRE A L'ARRET DEFINITIF D'EXPLOITATION
	POSTE DE SECTIONNEMENT EXISTANT
	POSTE DE SECTIONNEMENT A METTRE A L'ARRET DEFINITIF D'EXPLOITATION
	POSTE DE SECTIONNEMENT EXISTANT
	POSTE DE SECTIONNEMENT A METTRE A L'ARRET DEFINITIF D'EXPLOITATION
	POINT KILOMETRIQUE DE LA CANALISATION PROJETEE
	NOM DE COMMUNE
	LIMITE DE COMMUNE
	NUMERO EMPRUNTS DOMAINE PUBLIC

TEREga
40 AVENUE DE L'EUROPE C.520522 6400 PAU CEDEX - TEL.05 59 13 34 00 - TEL.VERT 0 800 028 800 - FAX 05 59 13 35 60

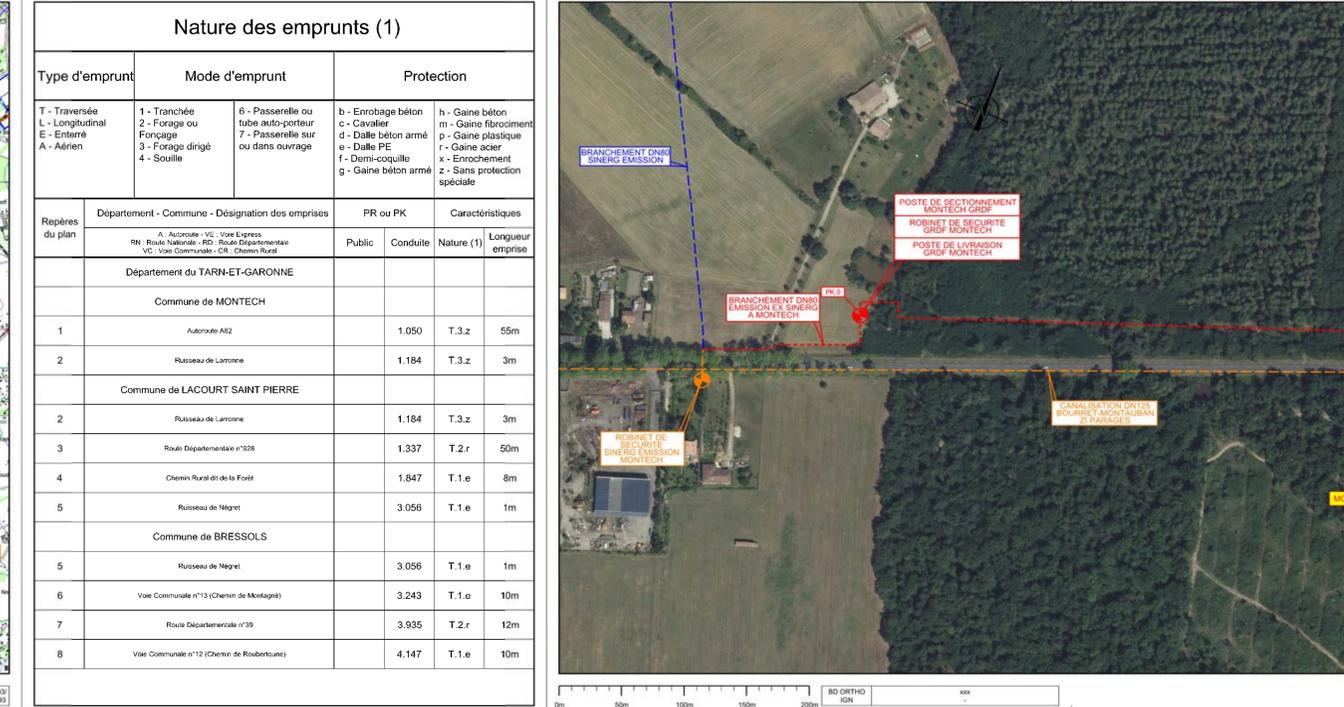
CANALISATION DN80 BRESSOLS - MONTECH GRDF
Département du TARN-ET-GARONNE
Communes de MONTECH, LACOURT-SAINT-PIERRE et BRESSOLS

PROJET MONTECH
CARTE GENERALE DU TRACE AVEC EMPRUNTS DOMAINE PUBLIC

CE DOCUMENT REALISE SOUS MICROSTATION EST LA PROPRIETE DE TEREGA ET NE PEUT ETRE REPRODUIT OU DIVULGUE SANS SON AUTORISATION

STATUT	STATUT PLAN	ETAT	DATE	REV.
APY	PROJET	1/25000	1/1/2009	3
1	20/07/2009	Emission de l'ordre		VP
2	20/09/09	Posage en APY		VP
3	23/02/10	Modifications après commentaires		VP

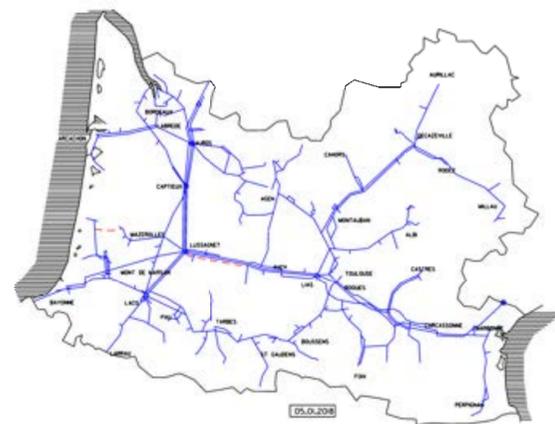
Reference GED 280372



Nature des emprunts (1)

Type d'emprunt	Mode d'emprunt			Protection	
T - Traversée L - Longitudinal E - Entière A - Adrien	1 - Tranchée 2 - Forage ou Forçage 3 - Forage dirigé 4 - Souille	6 - Passerelle ou tube auto-porteur 7 - Passerelle sur ou dans ouvrage	b - Enrobage béton c - Cavalier d - Dalle béton armé e - Dalle P.E. f - Demi-coquille g - Gaine béton armé	h - Gaine béton m - Gaine fibrociment p - Gaine plastique r - Gaine acier x - Enrochement z - Sans protection spéciale	
Repères du plan	Département - Commune - Désignation des emprises		PR ou PK	Caractéristiques	
	RN: Route Nationale - VE: Voie Express RD: Route Départementale VC: Voie Communale - CR: Chemin Rural		Public	Conduite	Nature (1)
	Département du TARN-ET-GARONNE				
	Commune de MONTECH				
1	Autoroute A82		1.050	T.3.2	55m
2	Ruisseau de Lantone		1.184	T.3.2	3m
	Commune de LACOURT SAINT PIERRE				
2	Ruisseau de Lantone		1.184	T.3.2	3m
3	Route Départementale n°208		1.337	T.2.r	50m
4	Chemin Rural 01 de la Forêt		1.847	T.1.e	8m
5	Ruisseau de Nègre		3.056	T.1.e	1m
	Commune de BRESSOLS				
5	Ruisseau de Nègre		3.056	T.1.e	1m
6	Voie Communale n°13 (Chemin de Montagné)		3.243	T.1.e	10m
7	Route Départementale n°39		3.935	T.2.r	12m
8	Voie Communale n°12 (Chemin de Rouboulac)		4.147	T.1.e	10m





40 AVENUE DE L'EUROPE C.520522 64010 PAU CEDEX - TEL. 05 59 13 34 00 - TEL. VERT 0 800 028 800 - FAX 05 59 13 35 60

**CANALISATION DN80 BRESSOLS - MONTECH GRDF
BRANCHEMENT DN80 EMISSION EX SINERG A MONTECH**

Département du TARN-ET-GARONNE
Commune de MONTECH

**PROJET MONTECH
CARTE GENERALE DU TRACE AVEC EMPRUNTS DOMAINE PUBLIC**

CE DOCUMENT REALISE SOUS MICROSTATION EST LA PROPRIETE DE TEREGA ET NE PEUT ETRE REPRODUIT OU DIVULGUE SANS SON AUTORISATION

STATUT GED	STATUT PLAN	ECHELLE (S)	NUMERO ORIGINE	FOLIO	REV.
APV	PROJET	1/25000 - 1/2000		1/1	3

Référence GED 281162

LONGUEUR TOTALE DU PLAN : 0,84m

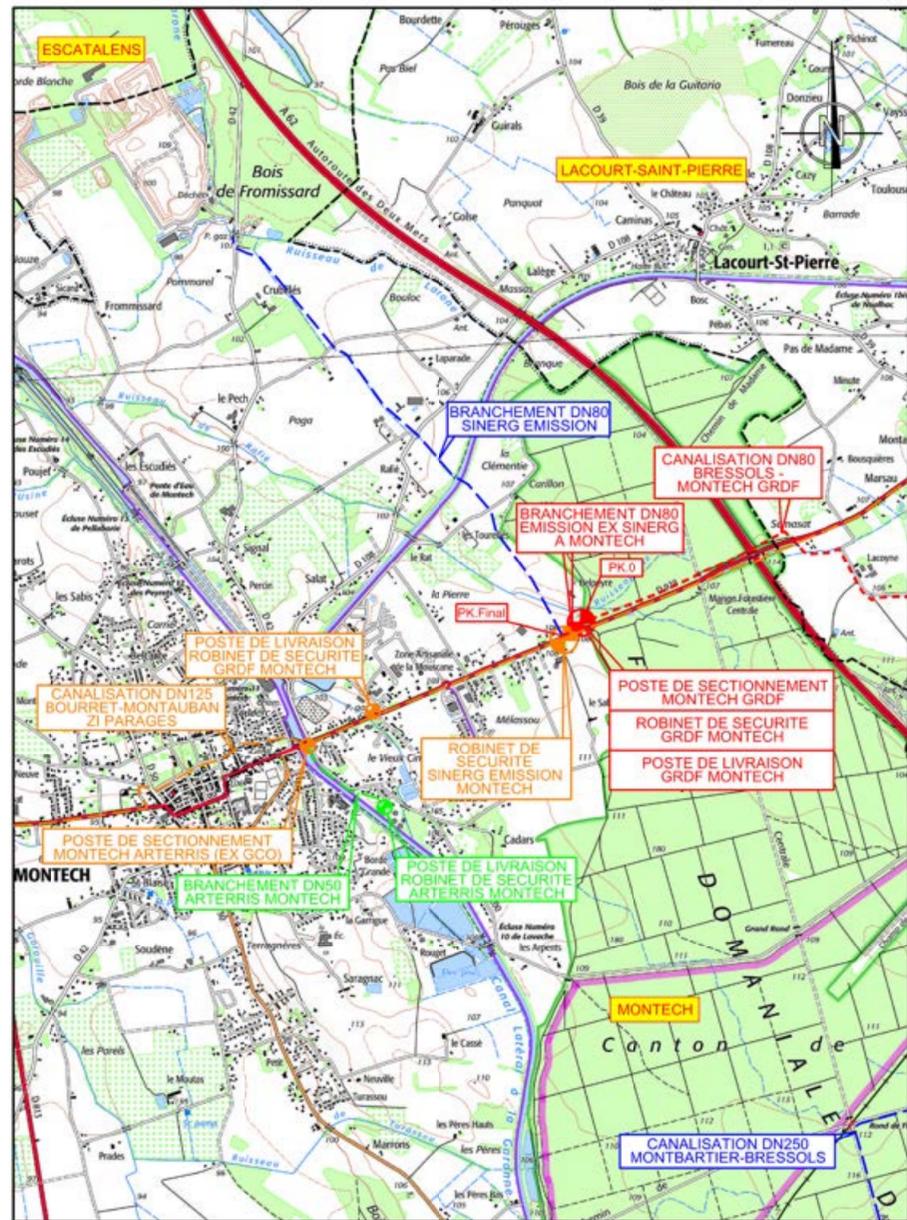
LEGENDE

COMMUNE CONCERNEE :

MONTECH

	CANALISATION PROJETEE
	CANALISATION EXISTANTE
	CANALISATION A METTRE A L'ARRET DEFINITIF D'EXPLOITATION
	CANALISATION MISE A L'ARRET DEFINITIF D'EXPLOITATION
	NOM DE LA CANALISATION PROJETEE
	NOM DE LA CANALISATION EXISTANTE
	NOM DE LA CANALISATION A METTRE A L'ARRET DEFINITIF D'EXPLOITATION
	NOM DE LA CANALISATION MISE A L'ARRET DEFINITIF D'EXPLOITATION
	POSTE DE SECTIONNEMENT PROJETE
	POSTE DE SECTIONNEMENT EXISTANT
	POSTE DE SECTIONNEMENT A METTRE A L'ARRET DEFINITIF D'EXPLOITATION
	POSTE DE SECTIONNEMENT MIS A L'ARRET DEFINITIF D'EXPLOITATION
	POINT KILOMETRIQUE DE LA CANALISATION PROJETEE
	NOM DE COMMUNE
	LIMITE DE COMMUNE
	NUMERO EMPRUNTS DOMAINE PUBLIC

3	23/02/21	Modifications après commentaires	SURVEY	TT	YP	
2	03/02/21	Passage en APV	SURVEY	TT	YP	
1	01/09/20	Emission originale	SURVEY	TT	YP	
REV.	DATE	NUMERO AFFAIRE	DESCRIPTION REVISION	SOCIETE	VERIF/APPR	TEREGA



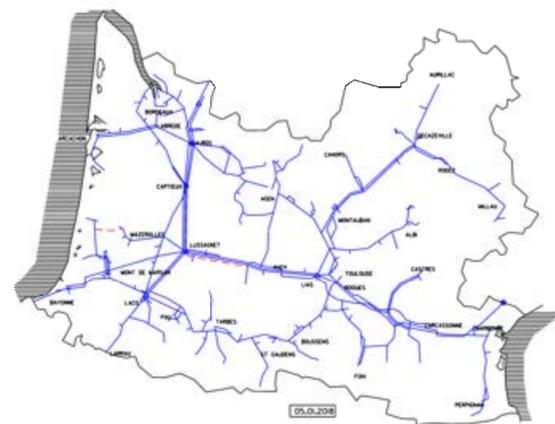
BD ORTHO IGN SC25-TOPO-0550-6320-L93/SC25-TOPO-0550-6330-L93/SC25-TOPO-0560-6320-L93/SC25-TOPO-0560-6330-L93

Nature des emprunts (1)

Type d'emprunt	Mode d'emprunt		Protection		
T - Traversée L - Longitudinal E - Enterré A - Aérien	1 - Tranchée 2 - Forage ou Fonçage 3 - Forage dirigé 4 - Souille	6 - Passerelle ou tube auto-porteur 7 - Passerelle sur ou dans ouvrage	b - Enrobage béton c - Cavalier d - Dalle béton armé e - Dalle PE f - Demi-coquille g - Gaine béton armé	h - Gaine béton m - Gaine fibrociment p - Gaine plastique r - Gaine acier x - Enrochement z - Sans protection spéciale	
Repères du plan	Département - Commune - Désignation des emprises		PR ou PK	Caractéristiques	
	A : Autoroute - VE : Voie Express RN : Route Nationale - RD : Route Départementale VC : Voie Communale - CR : Chemin Rural		Public	Conduite	Nature (1) Longueur emprise
	Département du TARN-ET-GARONNE				
	SANS OBJET				



BD ORTHO IGN 82-2016-0555-6320-LA93/82-2016-0555-6325-LA93/82-2016-0560-6320-LA93/82-2016-0560-6325-LA93



40 AVENUE DE L'EUROPE C.S20522 64010 PAU CEDEX - TEL.05 59 13 34 00 - TEL. VERT 0 800 028 800 - FAX 05 59 13 35 60

**CANALISATION DN250 BRESSOLS - MONTAUBAN STATION
BRANCHEMENT DN80 GRDF MONTAUBAN ZIPARAGES**

Département du TARN-ET-GARONNE
Commune de MONTAUBAN

**PROJET MONTECH
CARTE GENERALE DU TRACE AVEC EMPRUNTS DOMAINE PUBLIC**

CE DOCUMENT REALISE SOUS MICROSTATION EST LA PROPRIETE DE TEREGA ET NE PEUT ETRE REPRODUIT OU DIVULGUE SANS SON AUTORISATION

STATUT GED	STATUT PLAN	ECHELLE (S)	NUMERO ORIGINE	FOLIO	REV.
APV	PROJET	1/25000 - 1/2000		1/1	3

Référence GED 280393

LONGUEUR TOTALE DU PLAN : 1.05m

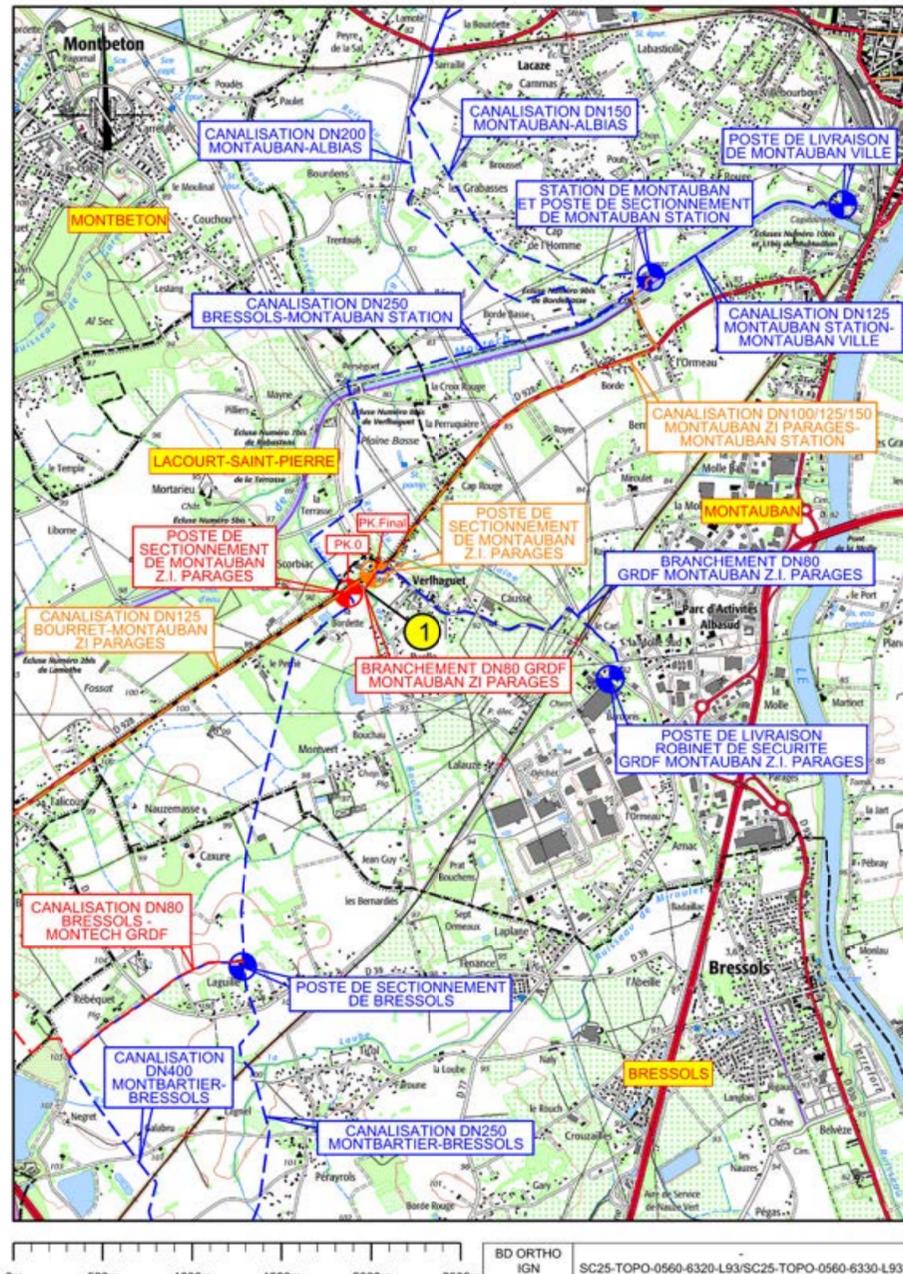
LEGENDE

COMMUNE CONCERNEE :

MONTAUBAN

	CANALISATION PROJETEE
	CANALISATION EXISTANTE
	CANALISATION A METTRE A L'ARRET DEFINITIF D'EXPLOITATION
	NOM DE LA CANALISATION PROJETEE
	NOM DE LA CANALISATION EXISTANTE
	NOM DE LA CANALISATION A METTRE A L'ARRET DEFINITIF D'EXPLOITATION
	POSTE DE SECTIONNEMENT PROJETE
	POSTE DE SECTIONNEMENT EXISTANT
	POSTE DE SECTIONNEMENT A METTRE A L'ARRET DEFINITIF D'EXPLOITATION
	POINT KILOMETRIQUE DE LA CANALISATION PROJETEE
	NOM DE COMMUNE
	LIMITE DE COMMUNE
	NUMERO EMPRUNTS DOMAINE PUBLIC

REV.	DATE	NUMERO AFFAIRE	DESCRIPTION REVISION	SOCIETE	VERIF./APPR	TEREGA
3	26/02/21		Modification du tracé	SURVEY	TT	YP
2	29/12/20		Passage en APV	SURVEY	TT	YP
1	20/07/20		Emission originale	SURVEY	TT	YP



Nature des emprunts (1)

Type d'emprunt	Mode d'emprunt		Protection	
T - Traversée L - Longitudinal E - Enterré A - Aérien	1 - Tranchée 2 - Forage ou Fonçage 3 - Forage dirigé 4 - Souille	6 - Passerelle ou tube auto-porteur 7 - Passerelle sur ou dans ouvrage	b - Enrobage béton c - Cavalier d - Dalle béton armé e - Dalle PE f - Demi-coquille g - Gaine béton armé	h - Gaine béton m - Gaine fibrociment p - Gaine plastique r - Gaine acier x - Enrochement z - Sans protection spéciale
Repères du plan	Département - Commune - Désignation des emprises		PR ou PK	Caractéristiques
	A : Autoroute - VE : Voie Express RN : Route Nationale - RD : Route Départementale VC : Voie Communale - CR : Chemin Rural		Public	Conduite
	Département du TARN-ET-GARONNE			
	Commune de MONTAUBAN			
1	Ruisseau de Prats Bouchens		0.143	T.3.z 5m



ANNEXE 4

LISTE DES EMPRUNTS DU DOMAINE PUBLIC

LISTE DES EMPRUNTS DU DOMAINE PUBLIC			
Département	Commune	Désignation des emprises	Gestionnaire
TARN-ET-GARONNE	MONTECH	Autoroute A62	Vinci Autoroutes
	MONTECH et LACOURT SAINT PIERRE	Cours d'eau de Larronne	DDT 82
	LACOURT SAINT PIERRE	RD928	Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne
	LACOURT SAINT PIERRE	Chemin rural dit de la Forêt	Commune de Lacourt-Saint-Pierre
	LACOURT SAINT PIERRE et BRESSOLS	Cours d'eau de Négret	Communes de Bressols et de Lacourt-Saint-Pierre
	BRESSOLS	VC N°13 – Chemin de Montagné	Communauté d'Agglomération du Grand Montauban
	BRESSOLS	RD39	Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne
	BRESSOLS	VC N°12 – Chemin de Roubertoune	Communauté d'Agglomération du Grand Montauban
	MONTAUBAN	Cours d'eau de Prats Bouchens	DDT 82

ANNEXE 5
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE L'OUVRAGE

Tronçon	Tronçon 1	Tronçon 1 Bis	Tronçon 2
Diamètre nominal	DN 80		
Diamètre extérieur :	88,9 mm		
Pression Maximale de Service (bar relatif) :	66,2 bar		
Mode de fabrication des tubes :	Soudé longitudinal ou sans soudure		
Épaisseur minimale calculée selon AMF	2,00 mm (coefficient B)	3,00 mm (coefficient C)	
Épaisseur minimale du tube	5,25 mm		
Nuance de l'acier selon la norme NF EN 10208-2	L245 NE/ME PSL2		
Longueur :	4 527 m	149 m	250 m
Profondeur d'enfouissement	≥ 1 m		
Mode d'assemblage :	Soudage bout-à-bout à l'arc électrique		
Mode de protection :	Revêtement isolant en polyéthylène haute densité et en polypropylène haute densité pour les forages Protection cathodique		

	POSTE DE SECTIONNEMENT MONTECH GRDF	POSTE DE LIVRAISON MONTECH GRDF	POSTE DE SECTIONNEMENT MONTAUBAN ZI PARAGES	POSTE DE SECTIONNEMENT BRESSOLS
Diamètre nominal	DN 80			
Diamètre extérieur :	88,9 mm			
Pression Maximale de Service (bar relatif) :	66,2 bar			
Mode de fabrication des tubes :	Soudé longitudinal ou sans soudure			
Épaisseur minimale du tube	5,25 mm			
Épaisseur minimale calculée selon AMF	3,86 mm (coefficient C)			
Nuance de l'acier selon la norme NF EN 10208-2	L245 NE/ME PSL2			
Surface (m ²) :	126	220	28	1 131
Mode d'assemblage :	Soudage bout-à-bout à l'arc électrique			
Profondeur d'enfouissement	Aérien et enterré (pas d'imposition de profondeur à l'intérieur des enceintes clôturées)			
Mode de protection :	<ul style="list-style-type: none"> - Revêtement isolant en polyéthylène haute densité pour les canalisations enterrées - Peinture anticorrosion pour les canalisations aériennes - Protection cathodique 			

ANNEXE 6
CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉALISATION DES
OUVRAGES TERÉGA

Régime du transport : Code de l'environnement – Livre V Titre V Chapitre V - R555-2 à R555-36

Règlement de sécurité : Arrêté du 5 mars 2014 modifié

Situation des ouvrages (sauf cas particuliers sous dérogation)

- Canalisations enterrées en tracé courant, sous régime de servitude de passage.
- Ouvrages annexes établis en aérien ou semi enterrés sur terrain Teréga.
- Traversées de domaine public enterrées.
- Traversées de cours d'eaux en souille ou en forage.

Protection des canalisations enterrées

- La profondeur de pose (mesurée sur la génératrice supérieure) au sens de l'arrêté du 5 mars 2014, est d'au moins 1 mètre. Un guide reconnu détermine les profondeurs d'enfouissement et les modalités particulières de pose et de protection de la canalisation qui sont retenues en cas de difficultés techniques résultant de la présence de terrains rocheux ou d'autres ouvrages enterrés.

Teréga spécifie les hauteurs de recouvrement minimales suivantes :

- 1,20 m en terrain courant sauf cas particulier : application du guide GESIP « Profondeurs d'enfouissement et modalités particulières de pose et de protection de canalisation à retenir en cas de difficultés techniques » rapport n°2006/05,
- 1,50 m sous les emprises de voirie et les fossés / cours d'eau.
- Les zones d'implantation des canalisations sont définies selon trois coefficients de sécurité (A, B, C) par ordre croissant d'urbanisation. Ce classement influe sur le choix des matériaux et des techniques de conception des canalisations.

Chaque coefficient correspond à l'utilisation d'un coefficient de calcul maximal pour le dimensionnement de l'ouvrage (inverse numérique du coefficient de sécurité) soit :

- Coefficient de calcul A : 0,73,
- Coefficient de calcul B : 0,6,
- Coefficient de calcul C : 0,4.
- La mise en place d'un dispositif avertisseur de couleur jaune à 0,40 m au-dessus de la génératrice supérieure des tubes et selon les recommandations du guide GESIP intitulé « Canalisations de transport : conditions de pose du dispositif avertisseur et mesure de substitution applicables », rapport n° 2007/02.
- Les soudures sont exemptes de défaut préjudiciable à la sécurité grâce à des contrôles non destructifs à 100 %, en phase avec le guide GESIP « Guide épreuve initiale avant mise en service » Rapport n° 2007/06.
- Fourreaux, gaines en acier ou béton armé, dalles et enrobage béton aux traversées de domaine public et selon nécessité.
- Protection anti-corrosion
Protection passive :
 - revêtement des parties enterrées : polyéthylène ou polypropylène ou peinture époxy.
 - revêtement des parties aériennes : peinture.Protection active :
 - protection cathodique
 - enregistrement des potentiels et défauts
- La présence de la canalisation est signalée en surface par des dispositifs tels que bornes ou balises sur lesquels est apposé le numéro de téléphone de Teréga.

Épreuves des ouvrages

- Les ouvrages aériens ou enterrés sont éprouvés avant la mise en service en suivant le contenu du guide GESIP « Guide épreuve initiale avant mise en service » Rapport n° 2007/06.